

RAPPORT ANNUEL SUR LE TRAITEMENT & LA VALORISATION DES DECHETS

2023



1.	INTRODUCTION	5
2.	LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE VALCOR	6
3.	LA POPULATION 2023	6
4.	LES COMPETENCES	7
5.	ORGANISATION DE VALCOR	8
5.1	L'organisation administrative	8
5.2	Les élus du syndicat	9
5.3	L'emploi	9
5.4	Gestion des ressources humaines	10
6.	EQUIPEMENTS EXPLOITES PAR VALCOR ET PRESTATAIRES DE SERVICES	10
7.	ACTIVITE « TRAITEMENT ET VALORISATION »	11
7.2	Evolution des tonnages des EPCI adhérents.	11
7.3	Tonnages traités en 2023	12
7.4	Evolution du tonnage de déchets ménagers et assimilés à traiter	13
8.	CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES	14
9.	LES CENTRES DE TRANSFERT	14
10.	LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS	15
10.1	La production d'énergie	15
10.2	Evolution des quantités d'énergie vendues	15
10.3	Performance énergétique de l'UVED de Concarneau	16
11.	LES SOUS-PRODUITS DE LA VALORISATION ENERGETIQUE	17
11.1	La production de métaux en 2023	17
11.2	Production et valorisation et/ou élimination des mâchefers	17
11.3	Gestion des REFIOM et des cendres sous chaudières	19
12.	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVED ET DES CENTRES DE TRANSFERT	19
12.1	Suivi environnemental de l'UVED de Concarneau	19
12.2	Auto surveillance du centre de transfert de Confort-Meilars	19
12.3	Auto surveillance du centre de transfert de Quimperlé	20
13.	L'UNITE DE TRAITEMENT MECANOBIOLOGIQUE DE LEZINADOU - PLOMEUR (29)	20
13.1	LE CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'UNITE DE TRAITEMENT MECANOBIOLOGIQUE	21
13.2	TONNAGES RECEPTIONNES SUR LE TMB EN 2023	21
13.3	EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS MENAGERS ET DE DECHETS VEGETAUX	21
13.4	LES PRODUCTIONS DE COMPOST SUR LE SITE DE LEZINADOU	22
13.5	LES SOUS PRODUITS DU COMPOST URBAIN	23
13.6	TRAÇABILITE DES COMPOSTS PRODUITS	24
13.7	COMMERCIALISATION DES COMPOSTS	24
13.8	TAUX DE VALORISATION DES DECHETS	24
13.9	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SITE	24
13.10	TRAVAUX REALISES	25
13.11	PERSPECTIVES REGLEMENTAIRES	25

14. LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE TREMEOC	26
14.1 Post-exploitation	26
15. ACTIVITE « DECHETERIES »	28
15.1 Fonctionnement des déchèteries	28
15.2 Fréquentation des déchèteries	29
15.3 Collecte des déchets amiantés	29
15.4 Dépôts par les professionnels en déchèteries	30
15.5 Evolution des tonnages des principaux déchets	31
15.6 L'optimisation des transports	32
16. FLUX DES DECHETS DE DECHETERIES EN 2023	33
17. BILAN DE LA VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES EN 2023	35
18. EVOLUTION DU TONNAGE DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES DE CCA et QC	36
19. EVOLUTION DU TONNAGE DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES PAR HABITANT	37
20. PROGRAMME TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES (TER)	38
21. TONNAGES COLLECTES SUR LES DECHETERIES DE CCDZ, CCHPB, CCCS	39
22. BILAN DE LA VALORISATION DES DECHETS TRAITES PAR VALCOR EN 2023	40
22.1 Evolution de la quantité totale de déchets par habitant DGF (hors CCPBS)	40
22.2 Bilan du traitement et de la valorisation des déchets	41
23. LES INDICATEURS FINANCIERS	42
23.1 Généralités	42
23.2 Endettement de VALCOR au 31 décembre 2023 (1 ^{er} Janvier 2024)	43
23.2.1 <i>Budget Incinération</i>	43
23.2.2 <i>Budget Déchèteries</i>	44
24. L'ENDETTEMENT PAR HABITANT	45
25. CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES EN 2023	45
25.1 Contributions pour l'activité « incinération »	45
25.2 Contributions pour l'activité « déchèteries »	45
25.3 Evolution des contributions par habitant DGF « ordures ménagères » et « déchèteries »	45
26. AUTRES RECETTES AUX BUDGETS	46
26.1 Recettes provenant de l'activité incinération	46
26.1.1 <i>Vente des métaux extraits des mâchefers</i>	47
26.1.2 <i>Prestations d'incinération de déchets pour compte de tiers</i>	47
26.1.3 <i>Autres recettes provenant de l'activité « déchèteries »</i>	48
27. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE INCINERATION	49
27.1 Contributions financières des collectivités adhérentes	49
27.2 Résultats du compte administratif 2023 « Incinération »	49
28. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE DECHETERIES	50
28.1 Le budget annexe « activité déchèteries » CCA & QC	50
28.2 Contributions financières des collectivités adhérentes	50
28.3 Résultats du compte administratif 2023 « Déchèteries »	50
29. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE « PRESTATIONS A LA CARTE »	52

29.1	Résultats du compte administratif 2023 « Prestations à la carte »-----	52
30.	MODALITES DE REALISATION DU SERVICE -----	53
30.1	Prestataires intervenant pour l'activité « transport et traitement des ordures ménagères »-----	53
30.2	Prestataires intervenant pour l'activité « déchèteries »-----	54
30.3	Prestataires intervenant pour l'activité « prestations à la carte »-----	54
31.	GESTION DES CONTRATS CITEO -----	54
32.	ADHESION A LA SCIC BOIS ENERGIE -----	55
33.	PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023 -----	55
33.1	Principaux travaux pour l'activité « transport et traitement des ordures ménagères »-----	55
33.2	Activité « déchèteries » 2023-----	56
33.3	Etudes et dossiers ICPE 2023-----	56
34.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2024-2025 -----	57

1. INTRODUCTION

En application du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public, quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.

❖ Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets :

- a) Territoire desservi (dans le seul cas d'un établissement public de coopération intercommunale).
- b) Collecte des déchets pris en charge par le service.
- c) Prévention des déchets ménagers et assimilés : indicateur d'évolution des quantités de déchets ménagers traités.

❖ Indicateurs techniques relatifs au traitement :

- a) Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés.
- b) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

❖ Indicateurs financiers :

- a) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;
- b) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement ;
- c) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises ;
- d) Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le cas échéant incitative ;
- e) Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est le maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- f) Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L.541-10 du code de l'environnement (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers, etc.) ;
- g) Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, etc.) en les précisant par flux de déchets ;
- h) Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années ;
- i) Coût complet par étapes techniques (par exemple la collecte, le transport, le tri, le traitement) tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, au siège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale Membres.

En cas de délégation de service public, le rapport défini à l'article 1^{er} mentionne la nature exacte des services délégués, les recettes perçues auprès des usagers et, le cas échéant, les sommes reversées à la collectivité délégante, en contrepartie de la mise à disposition des équipements nécessaires.

Un exemplaire du rapport annuel est adressé aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Tel est l'objet du présent rapport annuel.

2. LE PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DE VALCOR

Le périmètre géographique de VALCOR ainsi que les sites d'exploitation sont représentés sur la carte ci-dessous.



VALCOR compte cinq communautés de communes et deux communautés d'agglomération (69 communes).

Notons, sur le plan géographique, un important linéaire côtier qui contribue à renforcer les effets de saisonnalité touristique sur la production et le traitement des déchets ménagers.

3. LA POPULATION 2023

Selon les données statistiques, le territoire de VALCOR compte la population suivante en 2023 :

ANNEE	DZC		CCPBS		CCA		CCCS		CCHPB		CCPF		QC		TOTAL	
	DGF	INSEE	DGF	INSEE	DGF	INSEE	DGF	INSEE	DGF	INSEE	DGF	INSEE	DGF	INSEE	DGF	INSEE
2023																
POPULATION DGF 2023 et POPULATION TOTALE INSEE 2020, En vigueur au 1 ^{er} janvier 2023	20 657	18 735	48 795	38 825	58 788	53 116	20 049	15 584	21 017	18 899	35 916	29 880	62 194	57 566	267 416	232 605

4. LES COMPETENCES

Objet du Syndicat

Le Syndicat est un syndicat mixte fermé relevant de l'article L.5711 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Syndicat est un syndicat d'études, de réalisation et de gestion.

Il est compétent pour le traitement et le transport des déchets ménagers et assimilés, sous réserve des dispositions particulières suivantes :

- Pour la Communauté de Communes du PAYS FOUESNANTAIS, le Syndicat assure le traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés, et des études, à l'exclusion de toute autre compétence.
- Pour les Communautés de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN, du CAP SIZUN – POINTE DU RAZ et de DOUARNENEZ Communauté, le Syndicat assure l'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, à l'exception de l'exploitation des déchèteries.
- Pour CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION et QUIMPERLE COMMUNAUTE, le Syndicat assure l'ensemble des opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, y compris l'exploitation des déchèteries et des plates-formes de compostage.
- Pour la Communauté de Communes du PAYS-BIGOUDEN SUD, VALCOR assure depuis le 1^{er} juillet 2020 le traitement des déchets verts, le contrat de tri des collectes sélectives, la post-exploitation du centre d'enfouissement technique de TREMEOC.

A cet effet, VALCOR réalise ou fait réaliser, exploite ou fait exploiter, notamment les ouvrages suivants dont il assure la gestion, la mise aux normes et, le cas échéant, la réhabilitation et/ou la fermeture :

- Une usine de traitement/valorisation énergétique (UVED) à Concarneau (Poteau Vert),
- Une usine de traitement/valorisation organique (UVO) par compostage à Plomeur (Lézinadou),
- Trois centres de transfert des ordures ménagères et/ou tri sélectif (Confort-Meilars, Fouesnant, Quimperlé),
- Des plates-formes de traitement et de conditionnement de déchets et ouvrages de compostage (Trégunc, Lézinadou...),
- Sept déchèteries pour CCA et QC,
- Trois centres d'enfouissement de déchets ultimes en post-exploitation (Trégunc et Scaër fermés et réhabilités en 1999 et 2001 et Tréméoc fermé en 2009).

Le Syndicat a compétence pour réaliser les études nécessitées par les objets ci-dessus.

Compétences déléguées à VALCOR	Collectivités adhérentes Pour la compétence exercée	Population desservie 2023
Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés	Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, Communauté de communes du Pays Fouesnantais, Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, Concarneau Cornouaille Agglomération, Douarnenez Communauté, Quimperlé Communauté.	232 605 habitants INSEE 267 416 habitants DGF
Exploitation de déchèteries	Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté.	110 682 habitants INSEE 120 982 habitants DGF
Broyage / compostage végétaux	Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté, Communauté de communes du Pays de Bigouden Sud.	149 507 habitants INSEE 169 777 habitants DGF

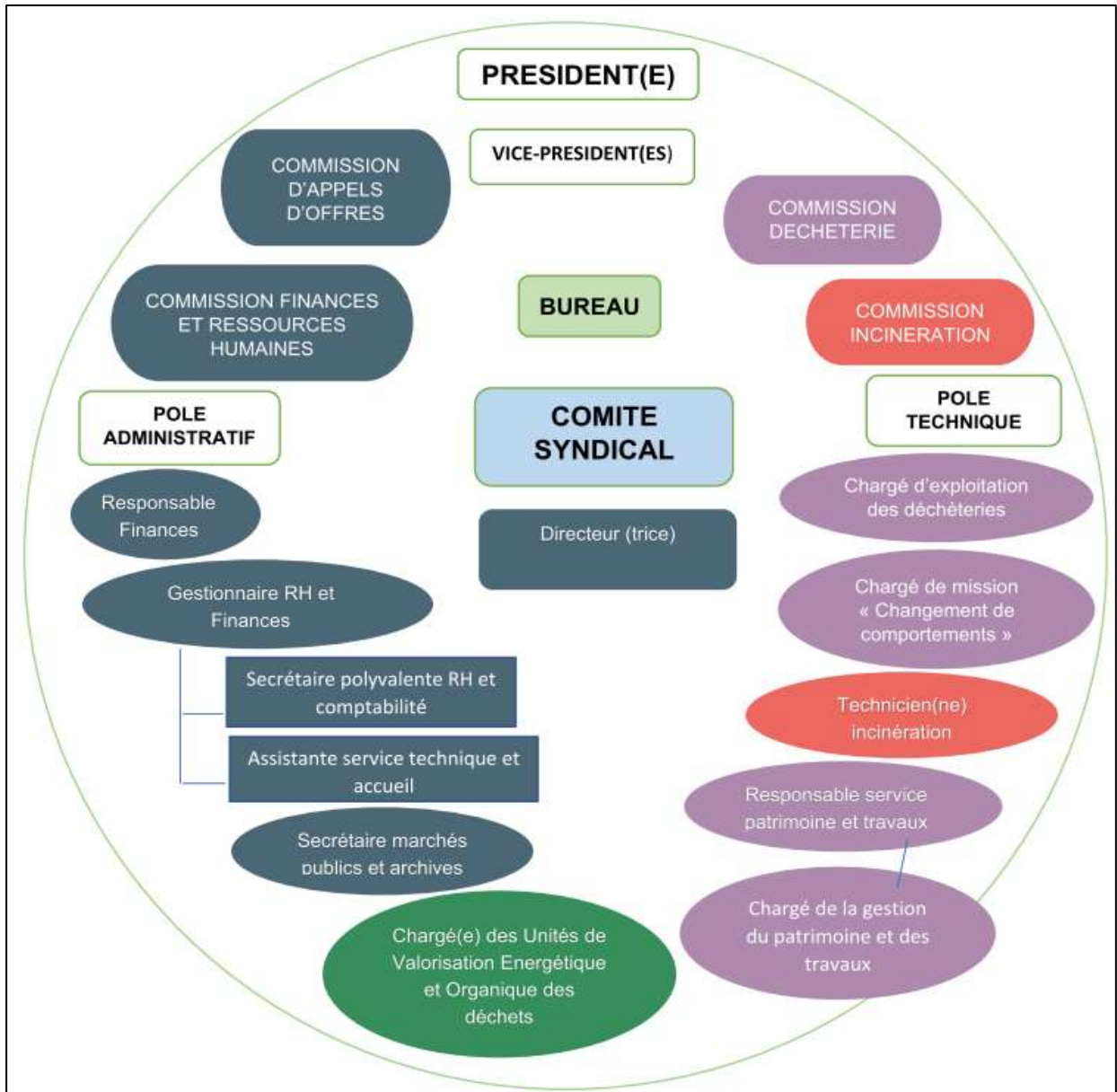
5. ORGANISATION DE VALCOR

5.1 L'organisation administrative

VALCOR étant un syndicat mixte à la carte, il s'organise autour de l'organigramme suivant :

- Un pôle administratif,
- Un pôle technique,

ORGANIGRAMME



5.2 Les élus du syndicat

- **Un Comité Syndical réunissant 38 Élus (+ autant de suppléants) des EPCI adhérents.**
- **Un Président : Monsieur Guy PAGNARD.**
- **Trois Vice-présidents :**
 - M. Jean-Michel GAIGNE chargé des finances et du personnel,
 - M. Patrick LE DREAU chargé du transfert et de la valorisation énergétique des déchets,
 - Mme Danièle KHA chargée des déchèteries.

5.3 L'emploi

Au 31/12/2023, le Syndicat a employé 13 salariés :

- **Onze salariés sur emploi permanent** dont deux contractuels.
- **Un salarié sur emploi non permanent :**
 - Un chargé de mission « aide aux changements de comportements » dans le cadre d'un contrat de partenariat avec l'ADEME

Le Syndicat est attentif à la parité homme-femme parmi ses agents et il a recours, chaque fois que cela est possible, à des prestations effectuées par du personnel handicapé ou en insertion.

➤ Emplois permanents : Onze agents

Filière	Poste	Grade mini	Grade maxi	Cat	Le poste peut-il être pourvu par un contractuel	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Gestionnaire Ressources Humaines et Finances	Adjoint administratif	Rédacteur principal 2 ^e classe	C/B	oui	1	0
Administrative	Secrétaire administrative gestionnaire des marchés publics et de l'archivage	Adjoint administratif principale 2 ^e Classe	Rédacteur	C/B	oui	1	0
Administrative	Assistante administrative	Adjoint administratif	Rédacteur principal 2 ^e classe	C/B	oui	1	0
Administrative	Agent en comptabilité et RH	Adjoint administratif	Rédacteur	C/B	oui	1	0
Administrative	Assistante aux services techniques et accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	oui	1	0
Technique	Chargé d'exploitation des déchèteries	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Technicien 3 ^{ème} grade	B	oui	1	0
Technique	Technicien incinération	Technicien 1 ^{er} grade	Technicien 3 ^{ème} grade	B	oui	1	0
Technique	Contrôleur de travaux	Technicien 1 ^{er} grade	Technicien 3 ^{ème} grade	B	oui	1	0
Technique	Directeur	Ingénieur	Ingénieur principal	A	oui	1	0
Technique	Chargé de l'exploitation des UVEOR	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Technicien 1 ^{er} grade	C/B	oui	1	0
Technique	Chargé de la gestion des infrastructures et de la supervision des travaux	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Ingénieur principal	B/A	oui	1	0

5.4 Gestion des ressources humaines

Tous les agents de VALCOR peuvent, s'ils le souhaitent bénéficier du télétravail. Près de la moitié des salariés utilisent cette possibilité qui leur est offerte de 1 à 3 jours par semaine.

Le plan de formation est convenu chaque année avec les agents à l'issue des entretiens annuels. Il est prévu que chaque agent de VALCOR effectue 3 à 5 jours de formation par an environ.

VALCOR prévoit que deux agents bénéficient régulièrement d'une formation premier secours au travail et incendie en sus des autres formations professionnelles. Cette formation n'a toutefois pas été dispensée depuis 2020 pour des raisons organisationnelles.

Les agents bénéficient également des préparations aux concours dans le cadre des droits à la formation professionnelle et du Compte Personnel de Formation (CPF).

Les Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines ont été adoptées par délibération en 2021.

6. EQUIPEMENTS EXPLOITES PAR VALCOR ET PRESTATAIRES DE SERVICES

Le Syndicat exploite les équipements suivants :

Lieux	Equipements	Capacité en t / an	Régime	CSS*
Fouesnant	Centre de transfert d'ordures ménagères	10 000 t	Autorisation	Non
Confort-Meilars	Centre de transfert d'ordures ménagères	20 379 t	Autorisation	Oui
	Plate-forme de stockage d'ordures ménagères	5 306 t		
Concarneau	Usine d'incinération/valorisation énergétique (UVED)	58 000 t	Autorisation	Oui
		63 400 t		
	Plate-forme de maturation des mâchefers	12 000 t		
	Déchèterie		Enregistrement	Non
Quimperlé	Centre de transfert d'ordures ménagères	17 000 t	Arrêté préfectoral	Non
	Déchèterie		Autorisation	Non
	Plate-forme de broyage-compostage de déchets verts	3 600 t	Autorisation	Non
Trégunc	Déchèterie		Autorisation	Non
	Plate-forme de broyage-compostage de déchets verts	5 100 t		Non
	Une décharge réhabilitée	Fermée en 1999	Arrêté préfectoral	Non
Scaër	Déchèterie		Enregistrement	Non
	Une décharge réhabilitée	Fermée en 1999	Arrêté préfectoral	Non
Elliant	Déchèterie		Déclaration	Non
Locunolé	Déchèterie		Enregistrement	Non
Moëlan-sur-Mer	Déchèterie		Déclaration	Non
Plomeur	Unité de traitement mécano biologique	12 000 t	Autorisation	Non
	Plate-forme de broyage-compostage de déchets verts	10 000 t		
Tréméoc	Centre d'Enfouissement Technique	Fermé en 2009 avec un suivi de post-exploitation	Autorisation	Non

* CSS : Commission de Suivi de Site

7. ACTIVITE « TRAITEMENT ET VALORISATION »

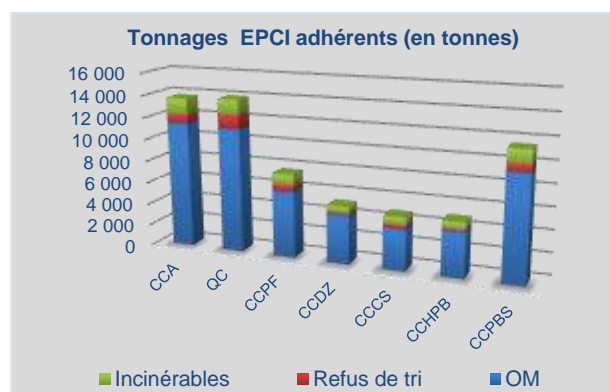
VALCOR traite les déchets des EPCI adhérents ainsi que des déchets d'activité des entreprises (DAE) lorsque l'UVED dispose des capacités de traitement suffisantes (Hors période estivale et arrêts techniques).

Avertissement : Les informations sur les tonnages, données dans les tableaux et pages à suivre, peuvent différer du fait que les valeurs sont extraites des bases de pesées issues des ponts bascules des différents sites.

Les données considérées peuvent également être différentes selon qu'il s'agit de valeurs entrantes ou sortantes, avec des écarts liés à la tare des camions (poids du carburant), et des variations liées au tarage des ponts bascules... le tout multiplié par plusieurs centaines de pesées annuelles peut induire des écarts sensibles.

7.1 Tonnages des EPCI adhérents en 2023

2023	Tonnages EPCI adhérents (en tonnes)*			
	OM	Refus de tri	Incinérables	Total
CCA	11 432	807	1 479	13 718
QC	11 245	1 259	1 403	13 907
CCPF	6 015	601*	993	7 609
CCDZ	4 395	245	570	5 209
CCCS	3 750	359	690	4 799
CCHPB	4 089	198	641	4 928
CCPBS	9 548	716	1 234	11 498
TOTAL	50 473	4 185	7 009	61 667

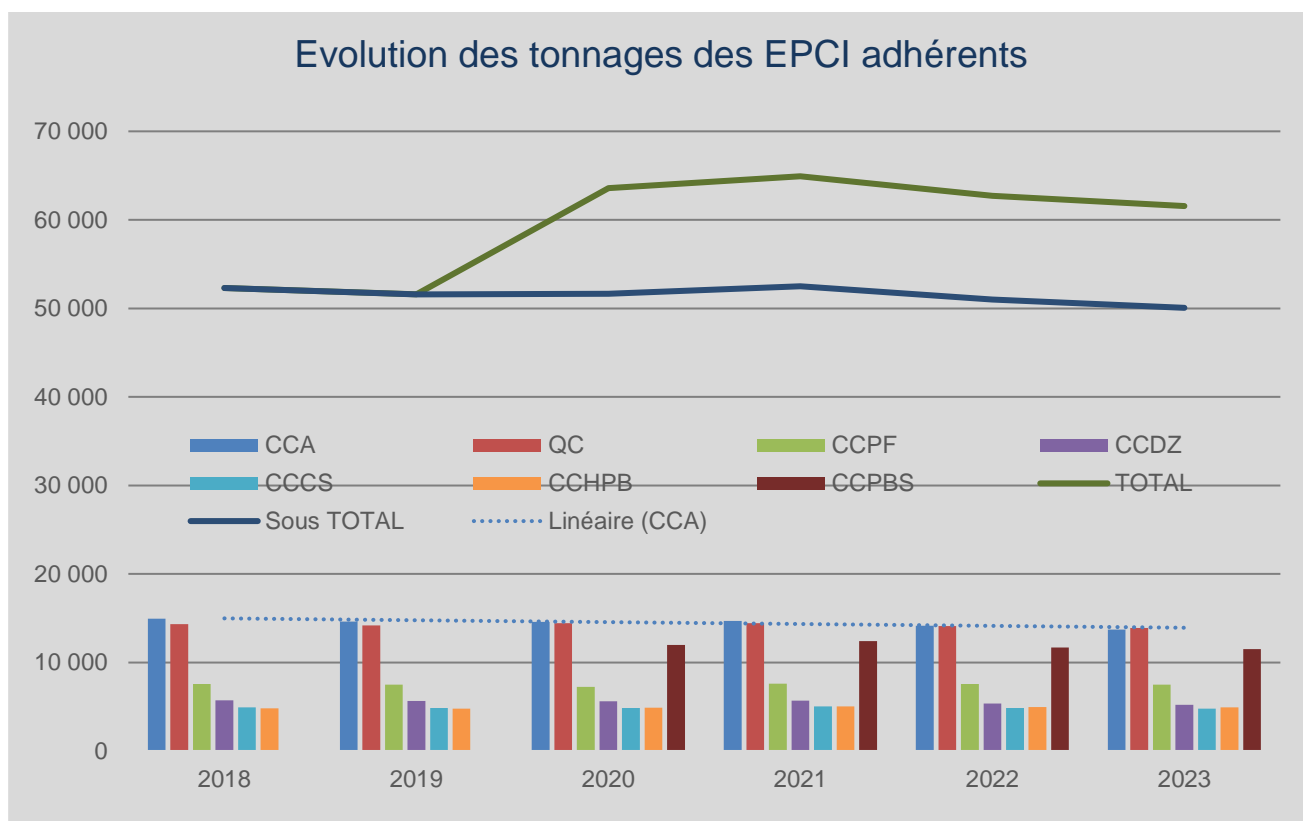


* Tonnage réceptionné à l'usine mais répartition inexacte des déchets issus des collectes sélectives entre collectivités au niveau du centre de TRI : le tonnage réel de refus de tri de CCPF est d'environ 500 tonnes en 2023.

7.2 Evolution des tonnages des EPCI adhérents.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
CCA	14 933	14 618	14 599	14 685	14 147	13 718	-3.04%
QC	14 336	14 194	14 431	14 430	14 104	13 907	-1.39%
CCPF	7 554	7 480	7 247	7 613	7 575	7 609	0.45% *
CCDZ	5 706	5 655	5 617	5 702	5 364	5 209	-2.89%
CCCS	4 936	4 857	4 849	5 043	4 858	4 799	-1.22%
CCHPB	4 835	4 786	4 890	5 023	4 968	4 928	-0.80%
Sous TOTAL	52 300	51 590	51 635	52 497	51 015	50 169	-1.66%
CCPBS			11 960	12 426	11 690	11 498	-1.64%
TOTAL	52 300	51 590	63 594	64 922	62 705	61 667	-1.66%

* Le tonnage réel de refus de tri de CCPF est d'environ 500 tonnes en 2023, ce qui donne une valeur corrigée de -1.00 %.



La diminution du tonnage de déchets ménagers constatée depuis ces dernières années pour chaque EPCI résulte de leur politique respective pour réduire la quantité de déchets à la source avec, notamment, les campagnes d'informations, les actions en faveur du compostage domestique, les campagnes de sensibilisation et l'extension des consignes de tri, la tarification incitative....

L'extension des consignes de tri induit une augmentation significative du tonnage de refus de tri avec, cependant, des écarts assez importants d'une collectivité à l'autre.

En 2023, on observe, comme en 2022, une baisse du tonnage total des déchets, pour toutes les collectivités (-1 147 tonnes en prenant en compte les OM, refus de collecte sélective et les incinérables).

7.3 Tonnages traités en 2023

En plus des déchets des EPCI adhérents (66 997 t), VALCOR traite également des déchets pour le compte de tiers. Ainsi, au total en 2023, VALCOR a pris en charge le traitement de 71 403 t de déchets dans le cadre de l'activité « VALORISATION ET TRAITEMENT », (70 405 t en 2022 et 73 581 t en 2021, les données du TMB PLOMEUR étant prises en compte à partir du 1^{er} juillet 2020).

Le tableau ci-après indique pour chaque catégorie de déchets la filière de traitement.

Les informations sur les tonnages sont issues des bons de pesées effectuées à l'UVED de CONCARNEAU ou sur les différents sites de traitement.

A noter que le 1^{er} juin 2022, un incendie à l'usine de CONCARNEAU a occasionné des dégâts en fosse de réception des déchets, ce qui a nécessité un arrêt des fours pour travaux sur les mois d'avril, mai et juin 2023 (arrêt total en mai).

Les tonnages habituellement traités à l'usine ont ainsi été réorientés vers différents exutoires en BRETAGNE, comme précisé ci-dessous.

Gisement VALCOR 2023		
Ordures Ménagères	50 415,5 t	70,61%
Refus de collecte sélective	4 184,7 t	5,86%
Refus issus de compostage	5 093,1 t	7,13%
Incinérables de déchèteries	7 186,7 t	10,06%
Autres collectivités - Syndicats	2 097,6 t	2,94%
Déchets Activités Economiques	2 309,0 t	3,23%
Balles en stock au 31/12/2023	117,0 t	0,16%
TOTAL	71 403,5 t	100,00%

Taux de valorisation des déchets

Valorisation énergétique	55 985,3 t	78,57 %
Balles en stock	117,0 t	
Valorisation matière	10 628,5 t	14,89 %
Non valorisé	4 672,7 t	6,54 %
TOTAL	71 403,5 t	100,00 %

Destinations et filières de traitement

UVED CONCARNEAU	48 509,6 t	67,94%
UVED BRIEC	4 765,3 t	6,67%
UVED CARHAIX	1 346,7 t	1,89%
AUTRE UVEOR (TMB)	706,2 t	0,99%
VALCOR PLOMEUR (TMB)	9 922,3 t	13,90%
CET 2 SUEZ	33,5 t	0,05%
CET 2 SECHE	4 639,3 t	6,50%
CSR GUYOT MORLAIX	1 363,7 t	1,91%
BALLES EN STOCK	117,0 t	0,16%
TOTAL	71 403,5 t	100,00%

L'usine de valorisation énergétique réceptionne et traite les déchets ménagers et assimilés 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, quasiment 365 jours par an (hors arrêts techniques de maintenance).

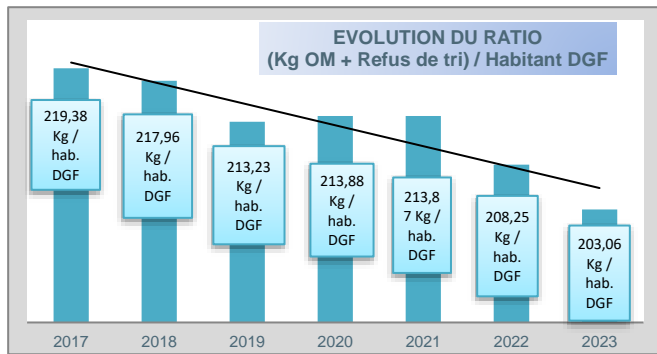
En cas d'arrêt technique, incident majeur ou en période estivale, lorsque la capacité de traitement n'est plus suffisante, les déchets sont détournés vers les autres unités de valorisation énergétique des déchets du Finistère (en fonction des sujétions techniques et des capacités de traitement des sites), vers l'unité de traitement mécano biologique (UVEOR) de Lézinadou et en dernier recours, en enfouissement.

En 2023, 93,46 % des déchets pris en charge par VALCOR ont fait l'objet d'une valorisation énergétique ou organique.

6,54% des déchets ont dû être éliminés en centre d'enfouissement technique de classe 2. La part importante des tonnes enfouies (2,83% en 2021) est la conséquence des travaux en 2023, suite à l'incendie en fosse le 1^{er} juin 2022.

7.4 Evolution du tonnage de déchets ménagers et assimilés à traiter

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
VALCOR sans les données CCPBS	OM	43 948 t	42 943 t	43 062 t	43 353 t	41 957 t	40 925 t
	Refus de tri	2 612 t	2 716 t	2 793 t	2 893 t	3 323 t	3 469 t
	Tonnage total	46 560 t	45 659 t	45 855 t	46 246 t	45 280 t	44 394 t
	Habitants DGF	213 613	214 130	214 392	216 233	217 430	218 621
	kg (OM + Refus de tri) / Habitant DGF	217,96	213,23	213,88	213,87	208,25	203,06



Sans la prise en compte des tonnages de CCPBS : en 2023, la quantité de déchets produite par les ménages (ordures ménagères + refus de tri des collectes sélectives) représente 203.06 kg par habitant DGF, donc en baisse de 5.19 kg par rapport à 2022.

En prenant en compte les tonnages de CPBS : en 2023, la quantité de déchets produite par les ménages (ordures ménagères + refus de tri des collectes sélectives) représente 204.39 kg par habitant DGF, soit une baisse de 5.05 kg par rapport à 2022.

		2022	2023
VALCOR avec les données CCPBS	OM	51 755 t	50 473 t
	Refus de tri	3 947 t	4 185 t
	Tonnage total	55 702 t	54 658 t
	Habitants DGF	265 963 hab.	267 416 hab.
	kg (OM + Refus de tri) / Habitant DGF	209,44 kg / hab.	204,39 kg / hab.

8. CARACTERISATION DES ORDURES MENAGERES

Une campagne de caractérisation des ordures ménagères a été réalisée en 2019 sur la base de la méthodologie CARADEME™ sur le territoire de VALCOR.

Les résultats de cette caractérisation ont montré que le contenu du bac OMR pouvait être encore réduit. Mais aussi qu'un tiers des déchets contenus dans les poubelles n'ont pas actuellement de filière de collecte/valorisation sur le territoire, si on excepte le compostage domestique (fraction fermentescible).

67 % du contenu des OMR est encore potentiellement valorisable soit 137 kg / habitant /an avec 33% de déchets fermentescibles et 34% de matériaux valorisables ciblés par les collectes séparées.

9. LES CENTRES DE TRANSFERT

VALCOR gère des centres de transfert par lesquels transitent les ordures ménagères des collectivités adhérentes :

- ❖ Le centre de transfert de QUIMPERLE,
- ❖ Le centre de transfert de FOUESNANT,
- ❖ Le centre de transfert de CONFORT-MEILARS.

A l'exception de Concarneau Cornouaille Agglomération qui les achemine directement, les ordures ménagères des autres Communautés de Communes sont regroupées sur les centres de transfert et transportées par semi-remorques vers l'UVED.

Le service de « transfert » des OM est ainsi mutualisé entre tous les adhérents de sorte que les collectivités les plus éloignées de l'UVED de Concarneau ne soient pas pénalisées.

Sites de transfert	Ordures ménagères	Collectes sélectives	TOTAL
Centre de transfert de Quimperlé *	11 191 t	4 018 t	15 209 t
Centre de transfert de Fouesnant **	6 015 t	0 t	6 015 t
Centre de transfert de Confort-Meilars *	12 169 t	2 208 t	14 377 t
TOTAL 2023	29 375 t	6 226 t	35 600 t

* flux réceptionnés au quai de transfert, données CT, ** flux entrées UVED / données transporteur MALHERBE

En 2023, **41.1 %** des tonnages OM traités par VALCOR ont transité par les centres de transfert.

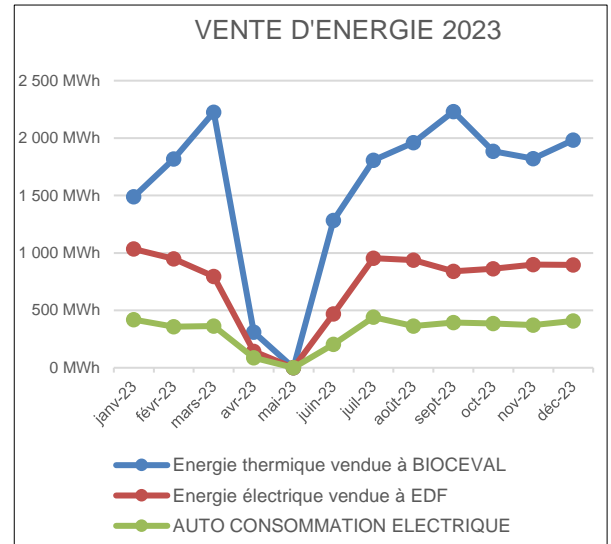
10. LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS

La valorisation énergétique des déchets génère de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité.

10.1 La production d'énergie

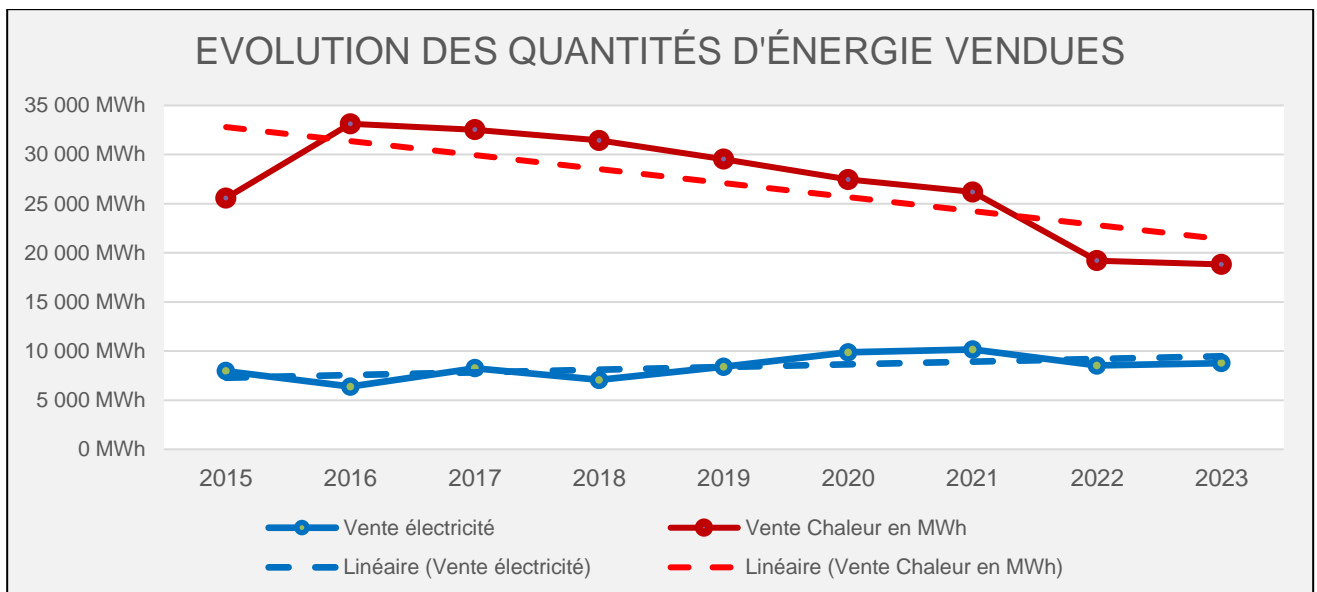
En 2023, la conjugaison des deux filières de valorisation, électricité et réseau de chaleur a permis d'atteindre le taux de 65.3 % de Performance Energétique (selon la formule de calcul officielle des Douanes), et ce, malgré l'arrêt total de l'activité pendant un peu plus de deux mois (travaux de réparation suite à l'incendie en fosse de réception des déchets le 1^{er} juin 2022).

2023	Energie thermique vendue à BIOCEVAL	Energie électrique vendue à EDF	Auto Consommation Electrique
Janv-23	1 489 MWh	1 034 MWh	420 MWh
Févr-23	1 819 MWh	950 MWh	356 MWh
Mars-23	2 226 MWh	795 MWh	363 MWh
Avr-23	311 MWh	144 MWh	87 MWh
Mai-23	0 MWh	0 MWh	0 MWh
Juin-23	1 283 MWh	468 MWh	205 MWh
Juil-23	1 808 MWh	955 MWh	440 MWh
Août-23	1 960 MWh	937 MWh	364 MWh
Sept-23	2 232 MWh	841 MWh	395 MWh
Oct-23	1 886 MWh	861 MWh	385 MWh
Nov-23	1 822 MWh	898 MWh	371 MWh
Déc-23	1 984 MWh	896 MWh	408 MWh
TOTAL	18 820 MWh	8 779 MWh	3 793 MWh



10.2 Evolution des quantités d'énergie vendues

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Electricité vendue	8 248 MWh	7 057 MWh	8 392 MWh	9 869 MWh	10 161 MWh	8 531 MWh	8 779 MWh
Chaleur vendue	32 531 MWh	31 442 MWh	29 533 MWh	27 458 MWh	26 190 MWh	19 195 MWh	19 820 MWh

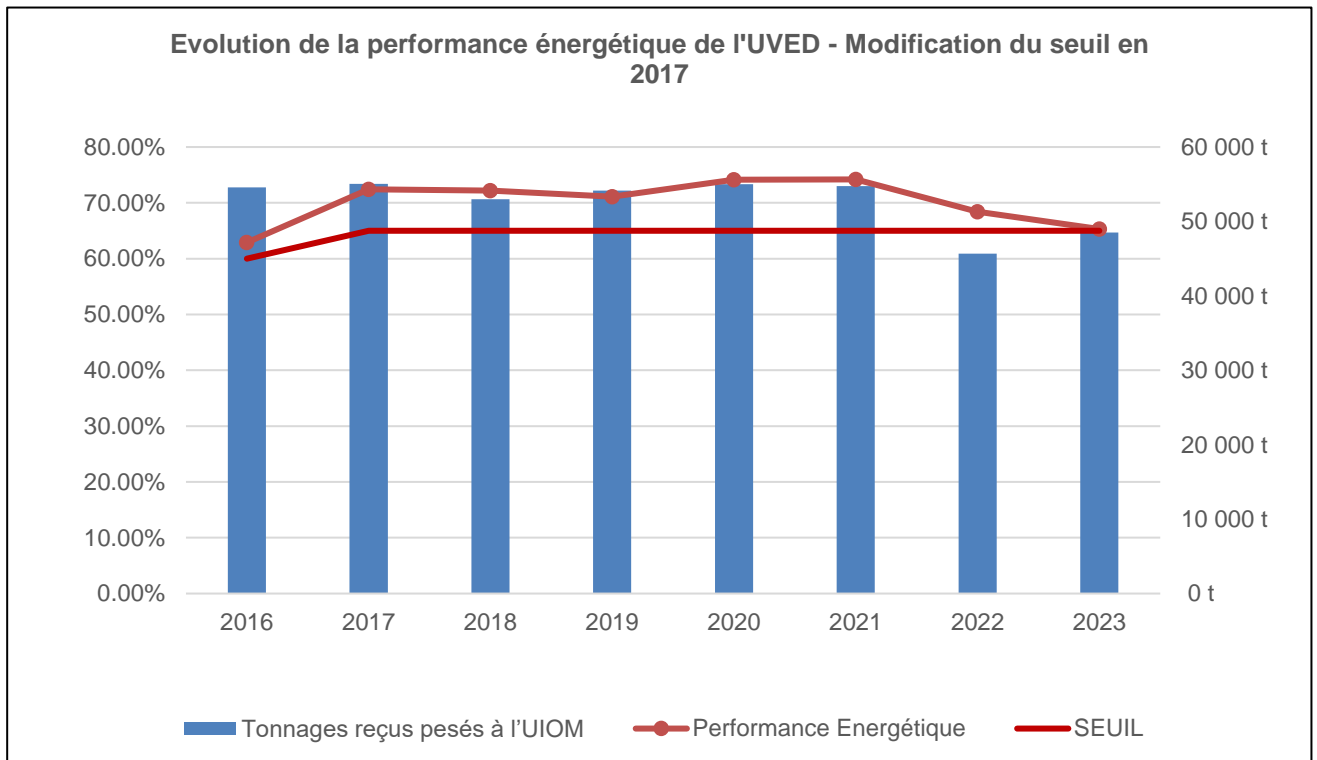


Les baisses de chaleur vendues depuis 2017 s'expliquent par la mise en place d'un programme d'investissement par BIOCEVAL pour optimiser sa consommation d'énergie.

10.3 Performance énergétique de l'UVED de Concarneau

La mise en place des compteurs d'énergie permettant de mesurer la chaleur produite par l'incinération des déchets et sur tous les postes de consommation permet de calculer la performance énergétique de l'installation.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnages reçus pesés à l'UVED	54 578 t	55 052 t	52 986 t	53 663 t	54 991 t	54 766 t	45 685 t	48 510 t
Vente Chaleur - MWh	33 137	32 531	31 442	30 138	27 459	26 190	19 195	18 820
Vente électricité - MWh	6 383	8 248	7 060	8 360	9 869	10 161	8 531	8 779
Achat Fioul - MWh	852	864	804	583	562	559	736	581
Achat électricité - MWh	282	133	601	539	137	128	605	275
Performance Energétique	62,90%	72,40%	72,19%	71,12%	74,14%	74,24%	68,41%	65,30%
SEUIL MINIMAL	60,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%



Le seuil permettant de bénéficier de l'abattement de 50 % de la TGAP est de 65 %.

La demande de l'entreprise BIOCEVAL pourrait encore diminuer et menacer la performance énergétique minimale de l'UVED pour VALCOR, avec les incidences fiscales de majoration de la TGAP.

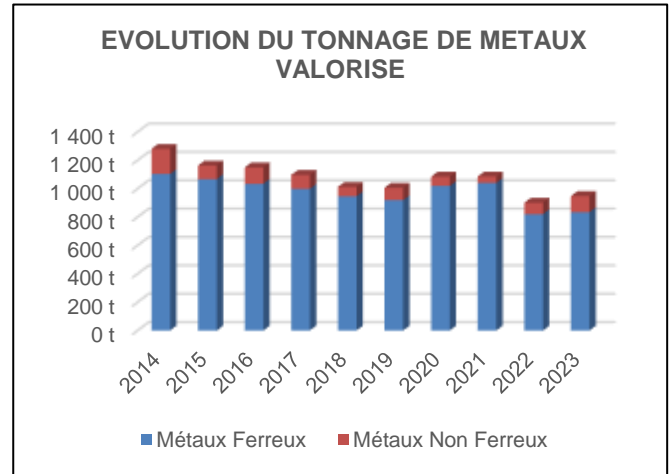
11. LES SOUS-PRODUITS DE LA VALORISATION ENERGETIQUE

11.1 La production de métaux en 2023

La chaîne de traitement des mâchefers permet l'extraction des métaux directement sur site.

La valorisation des métaux fait l'objet d'une mise en concurrence des repreneurs.

Années	Métaux Ferreux	Métaux Non Ferreux
2014	1 104 t	176 t
2015	1 067 t	96 t
2016	1 034 t	116 t
2017	999 t	98 t
2018	945 t	67 t
2019	919 t	87 t
2020	1 019 t	66 t
2021	1 040 t	46 t
2022	819 t	81 t
2023	834 t	114 t



En 2023, 834 tonnes de métaux ferreux et 114 tonnes de métaux non ferreux ont été extraites des mâchefers puis recyclées en métallurgie.

11.2 Production et valorisation et/ou élimination des mâchefers

Les mâchefers sont les scories résiduelles issues de la combustion des déchets récupérées à la sortie des fours.

La plate-forme implantée sur le site de l'UVED permet la mise en maturation* des mâchefers et de réduire leur teneur en eau.

L'arrêté autorise 12 000 t au maximum sur la plateforme. Le temps de séjour de chaque lot, équivaut à un mois de production et ne peut dépasser 12 mois.

La maturation des mâchefers consiste en une succession de réactions chimiques de carbonatation qui permet de réduire la solubilité des métaux. (Voir étude Ministère de l'environnement – BRGM « *Maturation des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères : mise au point d'un test prévisionnel* » - F. BODENAN, P. PIANTONE – janvier 2000).

➤ Production de mâchefers en 2023

En 2023, la production de mâchefers mis en maturation sur la plate-forme a été de **8 202 t**.

Tonnage d'OM incinérées à l'UVED de Concarneau	49 285 t	<i>Tonnage incinéré = tonnage reçu + variation de stock en fosse.</i>
Tonnage de mâchefers mûré sorti en 2022	7956,6 t *	Soit 16,14 % du tonnage incinéré

* Tonnages valorisés par ECOSITE la Croix-Irtelle (56) groupe SECHE.

➤ La valorisation des mâchefers

L'arrêté du 18 novembre 2011 relatif au recyclage en technique routière des mâchefers d'incinération de déchets non dangereux a été rendu d'application obligatoire à compter du 1er juillet 2012.

Ce texte augmente les restrictions d'usage en abaissant les seuils de valorisation et introduit l'analyse obligatoire de nombreux paramètres dont des polluants organiques et les dioxines. Il distingue les mâchefers de type V1 et V2.

Bien que les conditions réglementaires de valorisation des mâchefers aient été durcies pour prévenir d'éventuels risques de pollution et que la valorisation des mâchefers en technique routière soit « encouragée » par les pouvoirs publics, la valorisation des mâchefers en Finistère reste une gageure.

Les mâchefers de VALCOR sont aujourd'hui valorisés par l'entreprise SECHE ENVIRONNEMENT dans le département du Morbihan dans le cadre d'un marché de service.

En favorisant la valorisation des mâchefers en technique routières, cette prestation externalisée qui représente une charge financière importante pour VALCOR et des transports sur de longues distances, pourrait être évitée par une volonté politique plus affirmée en faveur de l'économie circulaire.

Le tableau ci-après présente le détail de l'évacuation, en 2023, de chaque lot de mâchefers correspondant à un mois de production.

Date pesées Réception ECI	N° Lot Valcor (ou mois concerné)	Tonnage réceptionné ECI	N° lot ECI	Date sortie PFM ECI	Qualités		Coordonnées Lambert X Y valorisation
					Entrants	Sortants	
Du 01/01/23 au 17/01/23	Mai-22	325,72	Lot N°51 (2 283,7 t)	/	V2	V2	Du 31/05/23 au 09/10/23: 708,08 t vers Alvéole 10 ECI X: 1285105,63 Y: 7182136,93
Du 17/01/23 au 03/02/23	Avr-22	479,70			V2		
Du 03/02/23 au 12/02/23	Juin-22	30,56			V1		
Du 13/02/23 au 23/02/23	Août-22	692,20			V2		
Du 24/02/23 au 28/02/23	Sept-22	152,92			V1		
Du 01/03/23 au 14/03/23	Sept-22	753,34	Lot N°52 (1 801,48 t)	/	V1	V2	En stock sur plateforme
Du 15/03/23 au 29/05/23	oct-22	926,14			V2		
Du 30/05/23 au 31/05/23	nov-22	122,00			V2		
Du 01/06/23 au 02/07/23	nov-22	688,58	Lot N°53 (1 563,08 t)	/	V2	V2	En stock sur plateforme
Du 03/07/23 au 31/08/23	janv-23	874,50			V1		
Du 01/09/23 au 04/09/23	janv-23	30,94	Lot N°54 (1 403,38 t)	/	V1	V2	En stock sur plateforme
Du 05/09/23 au 17/10/23	déc-22	953,64			V2		
Du 17/10/23 au 31/10/23	févr-23	418,80			V1		
Du 01/11/23 au 12/11/23	févr-23	353,48	Lot N°55 (1 507,56 t)	/	V1	V1	En stock sur plateforme
Du 13/11/23 au 30/11/23	mars-23	881,24			V1		
Du 30/11/23 au 17/12/23	avr-23	242,84			V2		
Du 18/12/23 au 31/12/23	juil-23	30,00			V2		
TOTAL DES ENLEVEMENTS EN 2023 (tonnes)		7 956,60					

11.3 Gestion des REFIOM et des cendres sous chaudières

Les REFIOM sont les résidus d'épuration de fumées d'incinération d'ordures ménagères.

Les cendres sous chaudières sont les cendres volantes récupérées en pied de chaudières avant la filtration. Ces déchets sont des déchets ultimes éliminés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) par SECHE ECO-INDUSTRIES - centre d'enfouissement technique de classe 1, situé à CHANGÉ (53).

TONNAGE ELIMINE EN CET 1 (tonnage entrée site SECHE)	REFIOM 2023	CENDRES 2023	TOTAL
	1 300,1 t	364,4 t	1 664,5 t
% du tonnage incinéré	2,64%	0,74%	3,38%

12. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVED ET DES CENTRES DE TRANSFERT

L'usine de valorisation énergétique de Concarneau ainsi que les centres de transfert d'ordures ménagères sont des installations classées soumises à de nombreux contrôles.

La commissions de Suivi de Sites (C.S.S.) de l'UVED de Concarneau se réunit une fois par an, à l'initiative du Préfet.

Les centres de transfert ne sont pas soumis à une C.S.S.

La C.S.S. de l'UVED regroupe les services de l'Etat, les associations de protection de l'environnement, les riverains et des élus.

Un rapport annuel est établi chaque année en avril et transmis à tous les membres par la Préfecture. Tous ces résultats sont disponibles sur le site internet de VALCOR, après la tenue de la CSS.

12.1 Suivi environnemental de l'UVED de Concarneau

L'UVED fait l'objet de nombreux contrôles en autosurveillance ou par des organismes extérieurs accrédités :

- Surveillance des rejets dans l'air.
- Surveillance des eaux usées rejetées en STEP (Station d'Épuration).
- Suivi de l'impact de l'usine sur l'environnement :
 - Dans les lichens, le lait de vache.
 - Dans les eaux souterraines.
 - Mesures du bruit (Nuisances sonores en zone d'émergence réglementée).

Les conditions de fonctionnement des installations et les émissions de polluants dans l'eau et l'atmosphère sont conformes à la réglementation.

12.2 Auto surveillance du centre de transfert de Confort-Meilars

Le centre de transfert de Confort-Meilars fait l'objet d'un suivi régulier par de nombreux contrôles en auto surveillance ou par des organismes extérieurs accrédités :

- Surveillance des eaux usées rejetées,
- Suivi de l'impact de l'installation sur l'environnement : mesure de l'indice biologique global dans la rivière,
- Dans les eaux souterraines et superficielles,
- Mesures du bruit.

Les analyses réalisées confirment que l'installation a un impact non significatif sur la qualité des eaux superficielles du Lochrist ainsi que le confirme la note de l'Indice Biologique Normalisé (IBGN) à l'aval du site.

Il est cependant noté un impact significatif des installations sur la qualité des eaux souterraines en aval du site du fait des dépôts de mâchefers provenant de l'ancienne usine d'incinération. Les teneurs en chlorures et sulfates relevées restent cependant très limitées et ne présentent pas un caractère préoccupant.

12.3 Auto surveillance du centre de transfert de Quimperlé

A Quimperlé, les rejets d'eaux usées, d'eaux pluviales et les mesures de bruit font l'objet d'un suivi conjointement avec l'activité de la déchèterie.

13. L'UNITE DE TRAITEMENT MECANOBIOLOGIQUE DE LEZINADOU - PLOMEUR (29)

Dans le cadre de la compétence « traitement des déchets », l'exploitation du site a été transférée à VALCOR le 1^{er} juillet 2020, suite à l'adhésion de la CCPBS qui en conserve la propriété et demeure porteur de l'arrêté d'autorisation.

Le site permet le traitement par compostage des ordures ménagères de la Communauté de Communes de Pays Bigouden Sud afin de produire un compost conforme à la norme NFU 44 051, tout en traitant les odeurs liées au process conformément à l'arrêté du 22 avril 2008.

Le process est qualifié de TMB – Traitement Mécano-Biologique.

Les installations permettent également le traitement des végétaux collectés dans les trois déchèteries de COMBRIT, PLOBANNALEC et PLOMEUR.

Les boues de stations d'épuration de la CCPBS y sont également traitées par compostage. Toutefois, la compétence traitement boues n'est pas portée par VALCOR.

Les végétaux, une fois broyés, sont utilisés pour la fabrication de compost urbain, de compost de boues (MIATE) (matière d'intérêt agronomique issus du traitement de l'eau) et de compost de végétaux uniquement.

Au 1^{er} juillet 2020, la CCPBS a rejoint le syndicat VALCOR et a transféré ainsi la compétence traitement des ordures ménagères (OM) et des déchets végétaux (DV).



Le site comprend trois unités de traitement distinctes :

- Unité de **compostage des ordures ménagères.** ●
- Unité de **broyage et de compostage des déchets verts.** ●
- Unité de **compostage de boues d'épuration.** ●

13.1 LE CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'UNITE DE TRAITEMENT MECANOBIOLOGIQUE

Le contrat d'exploitation, confié à GEVAL dans le cadre d'un marché de service, a été renouvelé le 1^{er} août 2021 pour 3 ans. Il peut être prolongé deux fois 15 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

GEVAL emploie dix personnes pour l'exploitation du site.

Notons que le contrat d'exploitation prévoit que le prestataire doit effectuer au minimum 700 heures/an avec du personnel en insertion. Ainsi, GEVAL a choisi, après validation de cette possibilité par ACTIF (Organisme sélectionné par le VALCOR pour le suivi de ces heures) de travailler avec SEVEL Services.

SEVEL Service assure le nettoyage quotidien des locaux de site (locaux sociaux, supervisions, salle de réunion) et de la vitrerie. Ainsi en 2023, il a été réalisé 709 heures répartis de janvier à décembre, soit une moyenne de 59 heures/mois.

13.2 TONNAGES RECEPTIONNES SUR LE TMB EN 2023

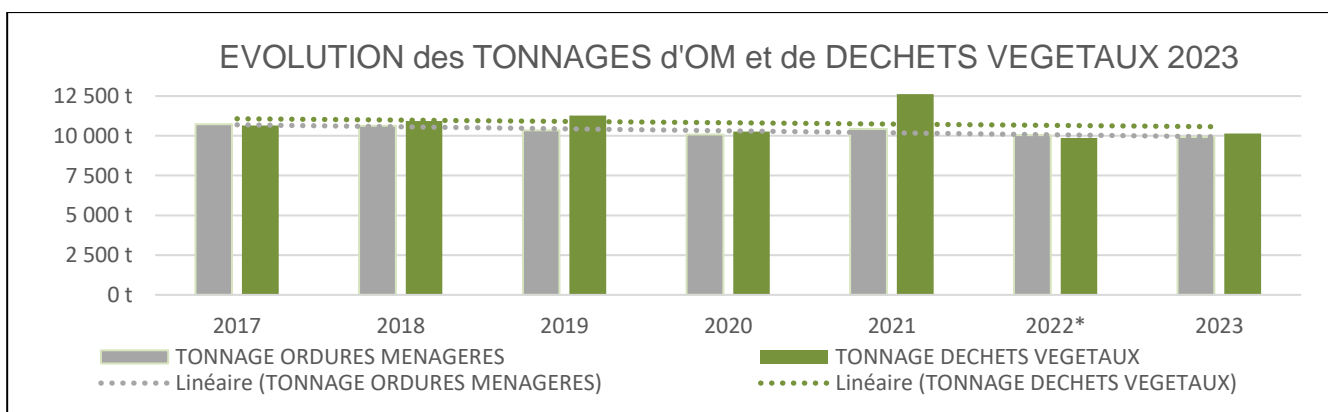
En 2023, 9 922 tonnes de déchets ménagers et assimilés (OM et DAE) et 10 147 tonnes de déchets végétaux ont été réceptionnées.

Pour le détail du traitement des tonnes de déchets ménagers et assimilés, voir le tableau page 13.

	DECHETS OM	DECHETS VEGETAUX	COMPOST OM PRODUIT	COMPOST DV PRODUIT
Janvier	740 t	347 t	0 t	67 t
Février	605 t	595 t	846 t	493 t
Mars	696 t	625 t	0 t	527 t
Avril	882 t	911 t	155 t	95 t
Mai	981 t	1 186 t	155 t	35 t
Juin	802 t	897 t	0 t	61 t
Juillet	1 042 t	919 t	870 t	80 t
Août	1 277 t	1 134 t	0 t	3 t
Septembre	792 t	988 t	338 t	231 t
Octobre	730 t	928 t	857 t	393 t
Novembre	706 t	1 068 t	103 t	182 t
Décembre	669 t	548 t	0 t	193 t
TOTAL	9 922 t	10 147 t	3 324 t	2 359 t

13.3 EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS MENAGERS ET DE DECHETS VEGETAUX

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TONNAGE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	10 740 t	10 628 t	10 353 t	10 084 t	10 427 t	10 055 t	9 922 t
TONNAGE DECHETS VEGETAUX	10 659 t	10 928 t	11 278 t	10 274 t	12 617 t	9 856 t	10 147 t



Le tonnage d'ordures ménagères collecté sur le territoire de la CCPBS composté à Lézinadou diminue régulièrement depuis 2017 (sauf 2021, année « post COVID »).

Depuis avril 2022, les professionnels ne sont plus acceptés en déchèteries : les tonnages de végétaux sont ainsi également en baisse, plus relative, selon la pluviosité annuelle.

331 tonnes d'ordures ménagères proviennent de l'UVED de CONCARNEAU suite aux arrêts techniques pour travaux au 2^{ème} trimestre 2023 de l'usine.

Les végétaux, une fois broyés, sont utilisés pour la fabrication du compost de boues (2 183 T), du compost d'ordures ménagères dit « compost urbain » (3 324 T) et du compost de végétaux exclusivement (2 359 T).

13.4 LES PRODUCTIONS DE COMPOST SUR LE SITE DE LEZINADOU

Trois types de compost sont fabriqués sur le site de Lézinadou.

- **Un compost dit « urbain »** réalisé à partir des ordures ménagères brutes après séparation des matières plastiques et des autres matières indésirables (Métaux, verres et autres déchets inertes).

La fabrication de compost « Urbain » nécessite 6 étapes de fabrication :

- Dilacération des sacs, pré fermentation – séchage, criblage et extraction des gros plastiques et inertes dans le tube BRS,
- Criblage et tri densimétrique pour séparation des plastiques de petit diamètre et extraction des inertes,
- Extraction des métaux ferreux,
- Mélange avec des déchets verts broyés et mise en compostage dans les tunnels d'aération forcée avec contrôle de la température,
- Criblage,
- Mise en maturation.



- **Un compost composé uniquement de déchets végétaux**

- Les broyats de déchets végétaux sont mis à composter dans les tunnels d'aération forcée,
- Criblage,
- Mise en maturation.



- **Un compost composé de boues d'épuration et de déchets verts**

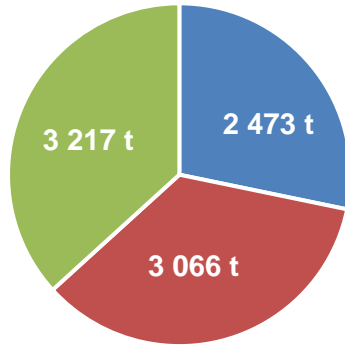
Le traitement des boues par compostage ne relève pas de la compétence de VALCOR, néanmoins, le process requiert une part de broyats de déchets végétaux produits par VALCOR.

Le temps de fabrication du compost urbain et du compost de végétaux est de 13 semaines, dont 5 semaines de fermentation et 8 semaines de maturation.

Le suivi de la température de chaque lot permet de vérifier montée en température et donc l'hygiénisation des composts. Les températures à atteindre au minimum sont de 55° pendant 72 heures ou de 70° pendant une heure. Ce couple temps/température a été atteint pour chacun des lots produits.

2023	VEGETAUX COMPOST OM	VEGETAUX COMPOST BOUES	VEGETAUX COMPOST VEGETAL	PERTE MINERALISATION ET EVAPORATION	TOTAL BROYATS VEGETAUX
TONNAGE BROYATS VEGETAUX	2 473 t	3 066 t	3 217 t	1 392 t	10 147 t
RATIOS	24%	30%	32%		100%

UTILISATION DES BROYATS VEGETAUX 2023



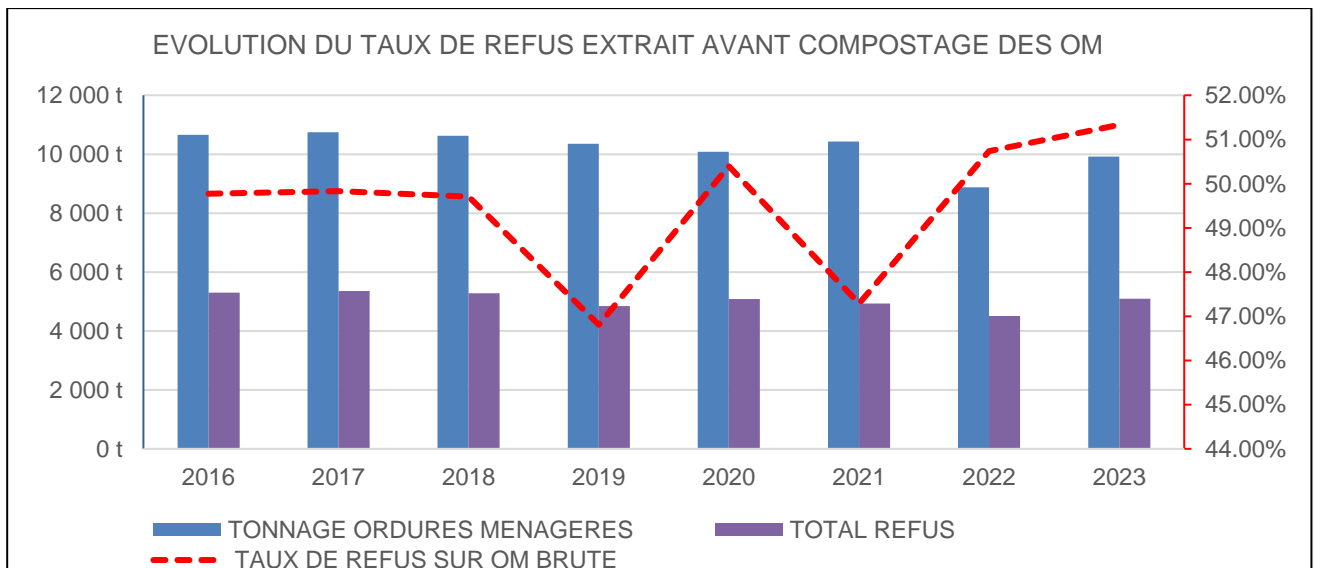
- VEGETAUX COMPOST OM
- VEGETAUX COMPOST BOUES
- VEGETAUX COMPOST VEGETAL

13.5 LES SOUS PRODUITS DU COMPOST URBAIN

Le traitement par compostage des ordures ménagères génère des sous-produits extraits avant la mise en compostage.

- Des refus dits « Légers » (plastics) qui sont traités par valorisation énergétique.
- Des refus dit « lourds » (cailloux, verre, inertes) traités par enfouissement en ISDND.
- Des métaux qui sont recyclés en aciérie.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TONNAGE ORDURES MENAGERES	10 655 t	10 740 t	10 628 t	10 353 t	10 084 t	10 427 t	8 879 t	9 922 t
REFUS LEGRS	5 159 t	5 290 t	5 226 t	4 813 t	5 018 t	4 914 t	4 483 t	5 060 t
REFUS LOURDS	144 t	62 t	57 t	33 t	64 t	17 t	22 t	33 t
TOTAL REFUS	5 303 t	5 352 t	5 283 t	4 846 t	5 082 t	4 931 t	4 504 t	5 093 t
TAUX DE REFUS SUR OM BRUTE	49,77%	49,83%	49,71%	46,81%	50,40%	47,29%	50,73%	51,33%
METAUX			207 t	208 t	138 t	122 t	111 t	94 t



❖ La valorisation des métaux extraits des OM avant compostage.

	2019	2020	2021	2022	2023
TONNAGE ORDURES MENAGERES	10 353 t	10 084 t	10 427 t	8 879 t	9 922 t
TONNAGE DE METAUX	208 t	138 t	122 t	111 t	94 t
RATIO METAUX / OM	2,0%	1,4%	1,2%	1,3%	0,9%

13.6 TRAÇABILITE DES COMPOSTS PRODUITS

Tous les produits sont pesés à leur arrivée sur le site. Ils sont identifiés par date et par origine. Ils sont ensuite classés par lot et suivis tout au long du processus de fabrication des composts. Les lots de compost font l'objet d'une codification, qui renvoie à une **fiche de lot**.

Celle-ci contient les informations suivantes :

- Tonnages par matière,
- Date de broyage,
- Durée de la fermentation et fiche contrôle de température,
- Durée de maturation,
- Date de criblage,
- Date d'analyse du lot de compost,
- Date de sortie et destination du compost.

La maîtrise des températures permet de s'assurer de l'hygiénisation des composts conformément aux prescriptions de la norme NFU 44051.

13.7 COMMERCIALISATION DES COMPOSTS

GEVAL qui exploite plusieurs installations de compostage en Bretagne est doté d'une structure en charge de commercialiser les composts dans le respect des réglementations en vigueur.

Les composts produits à Lézinaudou sont valorisés dans un rayon de quelques km à quelques Km en raison de la nature des sols et des besoins importants de matière organique pour la bulbiculture notamment dans le secteur du TMB.

13.8 TAUX DE VALORISATION DES DECHETS

En 2023, le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le TMB de Lézinaudou permet les taux de valorisation suivant :

	TONNAGES	TAUX DE VALORISATION	TRAITEMENT
OM TRAITEMENT TMB	9 922 t	100,00%	VALORISATION MATIERE
OM DETOURNEMENTS VERS UVED	0 t	0,00%	VALORISATION ENERGETIQUE
OM DETOURNEMENTS EN CET2	0 t	0,00%	NON VALORISE
TOTAL OM RECEPTIONNEES TMB	9 922 t		
REFUS LEGERS : VALORISATION ENERGETIQUE	-5 060 t	50,99%	VALORISATION ENERGETIQUE
REFUS LEGERS EN CET2	0 t	0,00%	NON VALORISE
REFUS LOURDS : ELIMINATION CET2	-33 t	0,34%	NON VALORISE
METAUX : RECYCLAGE	-94 t	0,95%	VALORISATION MATIERE
TONNAGE VEGETAUX (co-produit)	2 473 t	100,00%	VALORISATION
TOTAL MATIERE COMPOSTEE	7 208 t		
COMPOST OM + VEGETAUX PRODUIT	3 324 t	100,00%	VALORISATION ORGANIQUE

13.9 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU SITE

Comme toute installation classée soumise à autorisation, le site fait l'objet d'un suivi environnemental au niveau des rejets d'eaux usées et pluviales, des rejets atmosphériques et du bruit.

L'ensemble des mesures réalisées en 2023 sont conformes aux exigences réglementaires.

Notons que l'installation est dotée d'équipements importants pour le traitement des odeurs : tours de lavage et bio filtres.

13.10 TRAVAUX REALISES

- **La protection incendie** du site avec la création d'une réserve d'eau, un renforcement du réseau RIA et du sprinklage au-dessus de la fosse OM, un clapet coupe-feu entre l'usine et le bâtiment et des caméras thermiques. Ces travaux ont été achevés début 2023.

Le montant total des travaux engagés pour ces travaux est de 640 K€ HT répartis pour moitié entre la CCPBS et VALCOR.

- **Des travaux de renforcement du BRS et des trémies.**

13.11 PERSPECTIVES REGLEMENTAIRES

- **L'article 90 de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** modifie l'article L. 541-1 du code de l'environnement dans les termes suivants : *«L'autorisation de nouvelles installations de tri mécano-biologiques, de l'augmentation de capacités d'installations existantes ou de leur modification notable est conditionnée au respect, par les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Ces installations ne font pas l'objet d'aides de personnes publiques ».*

- **Code de l'environnement** : L'article 541-21-1 du Code de l'Environnement est ainsi complété : *« Les biodéchets entrant dans un traitement aérobique ou anaérobique ne peuvent être considérés comme recyclés que lorsque ce traitement génère du compost, du digestat ou un autre résultat ayant une quantité similaire de contenu recyclé par rapport aux intrants, qui doit être utilisé comme produit, matière ou substance recyclés.*

A compter du 1^{er} janvier 2027, les biodéchets entrant dans un traitement aérobique ou anaérobique ne sont considérés comme recyclés que si, conformément au présent article L. 541-21-1, ils ont été triés à la source ».

- **Socle commun pour les MFSC** (Matières Fertilisantes et Supports de Culture) : il modifie les critères d'innocuité et les critères de sortie de statut de déchets de façon très restrictive et risque, dans l'état actuel de sa rédaction, de mettre en difficultés, voire de condamner, les filières de traitement des ordures ménagères par compostage notamment.

Le socle commun cible en particulier la présence de micro plastiques et les substances toxiques (métaux lourds et médicaments par exemple).

La CCPBS et VALCOR ont lancé une étude pour examiner les possibilités d'évolution pour ce site classé et autorisé pour le traitement des déchets suite à l'arrêt du compostage des ordures ménagères brutes.

- Poursuite des activités de compostage des boues d'épuration,
- Poursuite des activités de traitement et de compostage de végétaux
- Transformation du site en centre de transfert pour le transit des OM de la CCPBS vers l'UVED de Concarneau
- Conservation d'une capacité de stockage disponible d'ordure ménagère en balle ronde en cas de sous-capacité de traitement de l'UVED pour cause de travaux ou de contrainte technique et en cas de pointe saisonnière.
- Le remplacement de la presse à balles de Confort Meilars qui date de 2008 est également à envisager et pourrait être implanté sur le site de Lézinadou qui présente moins de contraintes de stockage en terme de maîtrise de odeurs.

14. LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE TREMEOC

14.1 Post-exploitation

La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) exploite depuis 1996 le centre d'enfouissement technique des déchets situé au lieu-dit Le Yeun en TREMEOC (29).

Dans le cadre de la compétence « traitement des déchets », l'exploitation du site a été transférée à VALCOR le 1^{er} juillet 2020, suite à l'adhésion de la CCPBS qui en conserve la propriété.

L'exploitation de cette installation est autorisée par l'arrêté préfectoral n°95/0879 du 6 avril 1995, modifié par plusieurs arrêtés complémentaires.



Le centre d'enfouissement qui ne reçoit plus de déchets depuis le 1^{er} juillet 2009 a permis l'enfouissement de plus de 100 000 T de déchets.

Les principales activités de post-exploitation sur ce site se résument désormais à :

- Un suivi de l'impact environnemental du site,
- Une surveillance de la production de lixiviats,
- La surveillance et l'entretien du site et des équipements en place.

Le suivi post-exploitation du site court au moins jusqu'au 22 juillet 2041.

Celui-ci consiste à surveiller et limiter voire supprimer l'effet du site sur l'environnement en réduisant notamment et en contrôlant les volumes de lixiviats.

Les tâches à assurer sont les suivantes :

- La surveillance et l'entretien :
 - Du réseau de drainage des eaux pluviales et des lixiviats,
 - Des fossés,
 - Du bassin de stockage des lixiviats et des aérateurs, le cas échéant,
 - Du poste de relèvement des eaux pluviales et du système de vannes en amont permettant d'éviter la pollution en cas de déversement accidentel de lixiviats,
 - Du bassin tampon des eaux pluviales et du bassin d'infiltration,

- De la clôture, des voiries intérieures et d'accès à l'installation,
- Des aménagements paysagers bordant la clôture,
- Des aménagements paysagers réalisés à l'issue des travaux d'étanchéité des casiers et de la reprise des réseaux, réalisés en 2021.
- La réalisation des analyses imposées par la réglementation en vigueur et les arrêtés d'autorisation de l'ICPE.
- La surveillance et l'équipement des regards du système de captage du biogaz de chaussettes au charbon actif.
- Le relevé météorologique.
- La production pour le 1^{er} mars d'un rapport annuel de suivi de post-exploitation comprenant un bilan financier détaillé des coûts de post exploitation.

L'ensemble des prestations de suivi de post-exploitation est confié par un marché public de service à l'entreprise GEVAL pour une durée d'un an renouvelable une fois un an.

15. ACTIVITE « DECHETERIES »

15.1 Fonctionnement des déchèteries

Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté ont délégué à VALCOR la compétence pour l'exploitation des déchèteries.

VALCOR exploite ainsi trois déchèteries sur le territoire de CCA et quatre sur celui de QC.

Les jours et les heures d'ouverture des 7 déchèteries sont modulées en fonction de la saison comme suit :

Du 1 ^{er} novembre au 31 mars : de 09h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 / Du 1 ^{er} avril au 31 octobre : de 09h à 12h et de 13h30 à 18h							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CONCARNEAU					FERMÉ DU 1 ^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS		FERMÉ TOUTE L'ANNÉE
TRÉGUNC							FERMÉ TOUTE L'ANNÉE
ELLIANT		FERMÉ TOUTE L'ANNÉE		FERMÉ TOUTE L'ANNÉE			FERMÉ TOUTE L'ANNÉE
SCAËR	FERMÉ TOUTE L'ANNÉE		FERMÉ TOUTE L'ANNÉE		FERMÉ DU 1 ^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS		FERMÉ TOUTE L'ANNÉE
QUIMPERLÉ	FERMÉ DU 1 ^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS						FERMÉ TOUTE L'ANNÉE
LOCUNOLÉ	FERMÉ TOUTE L'ANNÉE	FERMÉ TOUTE L'ANNÉE		FERMÉ TOUTE L'ANNÉE			FERMÉ TOUTE L'ANNÉE
MOËLAN/MER	FERMÉ TOUTE L'ANNÉE			FERMÉ DU 1 ^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS			FERMÉ TOUTE L'ANNÉE

Les accès sont fermés 10 min. avant la fermeture des portes 

L'exploitation des déchèteries est assurée par l'entreprise THEAUD dans le cadre d'un marché de service depuis janvier 2022 et jusqu'à fin décembre 2026.

ANNEE 2023	Concarneau	Trégunc	Elliant	Scaër	Quimperlé	Locunolé	Moëlan / Mer
Nombre d'agents d'accueil	2	2	1	1	2	1	2

15.2 Fréquentation des déchèteries

La fréquentation des déchèteries est comptabilisée par des moyens automatiques.

		Evolution de la fréquentation par déchèterie												
		Janvier	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
SCAER	PARTICULIERS													
	ARTISANS	27	31	33	40	32	45	31	18	20	27	26	21	351
LOCUNOLE	PARTICULIERS	1 116	1 435	1 781	2 497	2 752	2 268	2 351	2 901	2 312	1 745	1 089	1 253	23 500
	ARTISANS	22	24	16	15	21	20	18	17	11	11	5	12	192
QUIMPERLE	PARTICULIERS	5 019	5 895	7 082	9 764	10 596	10 700	10 525	9 986	11 248	9 867	6 660	5 627	102 969
	ARTISANS	217	157	246	208	225	303	234	177	271	286	216	203	2 743
CONCARNEAU	PARTICULIERS	8 269	8 342	8 916	12 762	12 725	13 173	12 481	13 417	12 614	11 689	7 530	7 570	129 488
	ARTISANS	60	80	76	77	67	71	66	52	58	78	74	66	825
ELLIANT	PARTICULIERS	1 953	1 905	2 139	2 864	2 768	2 588	2 695	2 912	2 454	2 398	1 087	1 337	27 100
	ARTISANS	26	38	35	22	21	28	39	6	30	34	11	22	312
MOELAN	PARTICULIERS	4 269	5 143	6 522	8 931	10 480	9 919	8 741	8 136	10 412	8 914	5 453	5 127	92 047
	ARTISANS	36	47	73	39	36	51	41	16	33	36	33	35	476
TREGUNC	PARTICULIERS	7 848	8 721	8 368	13 770	15 315	14 111	14 588	16 061	14 031	13 205	5 423	8 585	140 026
	ARTISANS	319	225	263	186	190	251	234	120	254	322	254	252	2 870
TOTAL PARTICULIERS		28 474	31 441	34 808	50 588	54 636	52 759	51 381	53 413	53 071	47 818	27 242	29 499	515 130
TOTAL ARTISANS		707	602	742	587	592	769	663	406	677	794	619	611	7 769
TOTAL GENERAL 2023		29 181	32 043	35 550	51 175	55 228	53 528	52 044	53 819	53 748	48 612	27 861	30 110	522 899

La déchèterie de Scaër n'étant pas équipée d'un système de vidéoprotection il n'y a pas de données fiables disponibles en 2023 pour les particuliers.

Pour les artisans, on constate une augmentation de la fréquentation de 6,5%.

Cette augmentation s'explique par un meilleur taux de recouvrement de la redevance spéciale en place sur les déchèteries.

Pour les particuliers on constate une augmentation de la fréquentation de 15%.

15.3 Collecte des déchets amiantés

Les déchets d'amiante-ciment des particuliers sont acceptés lors d'opérations programmées pour lesquelles les usagers doivent prendre rendez-vous.

En 2023, 5 opérations de deux jours de collecte de matériaux amiantés ont eu lieu à Quimperlé et à Elliant.

DECHETERIE QUIMPERLE	DECHETERIE ELLIANT
16 & 17 janvier 2023	24 & 26 janvier 2023
20 & 21 mai 2023	4 & 6 avril 2023
12 & 13 juin 2023	27 & 29 juin 2023
11 & 12 septembre 2023	26 & 28 septembre 2023
13 & 14 novembre 2023	28 & 30 novembre 2023

15.4 Dépôts par les professionnels en déchèteries

Contrairement à d'autres territoires, et jusqu'à nouvel ordre, les dépôts des professionnels (Artisans -commerçants) sont autorisés en déchèteries de façon à pouvoir répondre à leurs besoins.

Les quantités déposées sont limitées à 2 m³.

Ces dépôts sont soumis à une redevance dont les tarifs sont votés chaque année par le Comité Syndical pour tenir compte des évolutions du coût de traitement de ces déchets.

Matériaux déposés par les artisans.	Prix TTC 2023	Volumes 2023	Recettes 2023
Végétaux	14,68 € TTC / m ³	8 504 m ³	118 294 € HT
Souches et troncs	Non accepté	/	/
Ferrailles	0,00 € TTC / m ³	46 m ³	/
Cartons	0,00 € TTC / m ³	160 m ³	/
Incinérables	52,72 € TTC / m ³	1161 m ³	55 622 € HT
Déchets Ultimes	89,22 € TTC / m ³	804 m ³	65 212 € HT
Bois trié	34,56 € TTC / m ³	564 m ³	18 416 € HT
Inertes Gravats	18,78 € TTC / m ³	285 m ³	4 861 € HT
Déchets Dangereux	3,99 € / Kg	157 kg	570 € HT
Huiles Noires	0,28 € TTC / l	57 l	15 € HT
Plâtre	40,46 € TTC / m ³	86 m ³	3 279 € HT
Huiles alimentaires	0 € TTC / l	31 l	/
Mobilier	0,00 € TTC / m ³	110 m ³	/
Briques Plâtrières	89,22 € TTC / m ³	38 m ³	3 102 € HT
TOTAL		11 758 m³	269 371 € HT

Une Fiche d'Identification Préalable, FIP, est établie pour chaque professionnel qui en fait la demande.

Cette FIP permet d'enregistrer les coordonnées du déposant ainsi que la nature des déchets apportés en déchèterie. Un badge d'accès est alors délivré au professionnel.

En 2023, 199 badges d'accès ont été distribués aux professionnels afin de faciliter leur identification et la procédure de facturation et de recouvrement. Cette solution a permis une amélioration du taux de recouvrement par rapport aux années précédentes.

L'année 2023 a vu une augmentation des dépôts des professionnels :

- + 31 % des volumes facturés par rapport à 2022.
- + 28 % des bons réalisés par rapport à 2022.
- + 38 % de recette par rapport à 2022.

92 % des bons ont été réalisés de façon dématérialisée.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les dépôts des collectivités sont facturés.

Ces dépôts ont représenté 22 % des déchets des professionnels collectés (2 600 m³) en 2023 soit un coût pour les collectivités de 43 008 € HT.

Un bilan annuel des apports a été transmis à chaque collectivité en janvier 2024.

Il est noté que l'entreprise THEAUD a par ailleurs fait un effort considérable de sensibilisation et de formation des agents à la facturation des dépôts.

15.5 Evolution des tonnages des principaux déchets

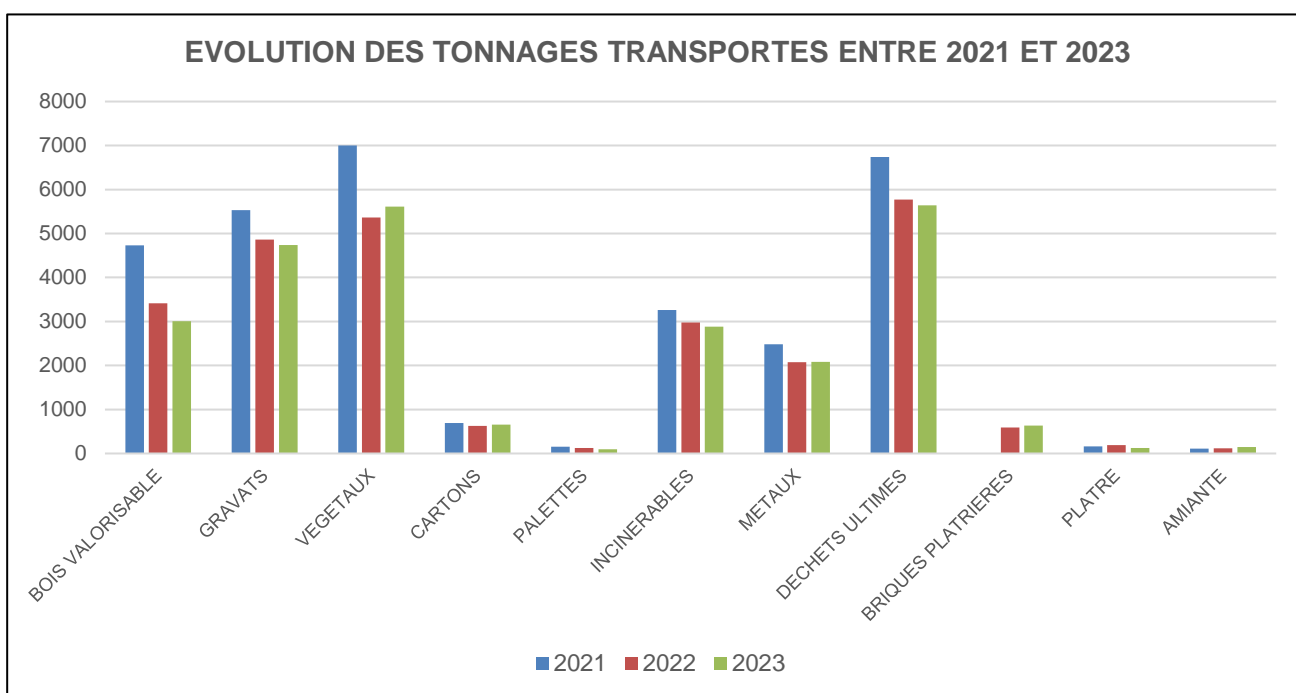
TENDANCE DES TONNAGES TRANSPORTES PAR CAISSONS EN 2023													
	Bois valorisable	Carton	Végétaux	DIB	Déchets Ultimes	Ferraille	Gravats	Incinérables	Brique Plâtrière	Palettes	Plâtre	Amiante	TOTAL
CONCARNEAU	623 t	149 t	1 750 t		939 t	309 t	756 t	534 t					5 060 t
TREGUNC	837 t	139 t			1 259 t	440 t	1 069 t	643 t			26 t		4 413 t
ELLIANT	427 t	52 t	889 t		449 t	196 t	313 t	302 t			12 t	57 t	2 697 t
SCAER	257 t	34 t			690 t	183 t	276 t	234 t			9 t		1 683 t
QUIMPERLE	465 t	173 t			1 047 t	557 t	1 404 t	684 t	634 t	96 t	39 t	60 t	5 159 t
LOCUNOLE	166 t	34 t	661 t		378 t	140 t	267 t	168 t			12 t		1 826 t
MOELAN SUR MER	252 t	75 t	2 327 t		885 t	266 t	639 t	316 t			31 t		4 791 t
EMMAÛS	0 t			142 t									142 t
Total 2023	3 027 t	656 t	5 627 t	142 t	5 647 t	2 091 t	4 724 t	2 881 t	634 t	96 t	129 t	117 t	25 771 t
Evolution 2022/2023	-11%	+5%	+5%	-3%	-2%	+1%	-3%	-3%	+7%	-24%	-33%	+3%	-2%

➤ Constats :

- Diminution des tonnages pour tous les flux

Le graphique ci-dessous met en évidence une diminution globale des tonnages des flux de déchets.

- La diminution concerne surtout le bois valorisable (-11%), les palettes (-24%) et le plâtre (-33%).
- La brique plâtrière est le flux qui augmente le plus (+7%) avec les végétaux et le cartons (+5%).
- Les métaux, gravats, incinérables et déchets ultimes restent relativement stables (de -3% à +1%).



15.6 L'optimisation des transports

VALCOR s'efforce de limiter les transports par une politique d'incitation des prestataires à optimiser le taux de remplissage des caissons pour limiter les kilomètres parcourus. Utilisation d'un engin itinérant de compactage dans les caissons et par des solutions de valorisation de proximité.

NOMBRE DE CAISSONS TRANSPORTES EN 2023													
	Bois valorisable	Carton	Végétaux	DIB	Déchets Ultimes	Ferraille	Gravats	Incinérables	Brique Plâtrière	Palettes	Plâtre	Amiante	TOTAL
CONCARNEAU	104	54	216		95	42	73	107					691
TREGUNC	139	49			124	64	102	132			23		633
ELLIANT	73	34	103		44	29	11	63			11	11	379
SCAER	40	15			72	28	9	51			8		223
QUIMPERLE	70	59			130	76	128	144	61	47	18	12	745
LOCUNOLE	24	12	83		41	21	24	38			11		254
MOELAN / MER	39	27	294		101	37	63	60			28		649
EMMAÛS				26									26
Total 2023	489	250	696	26	607	297	410	595	61	47	99	23	3 600
2022	581	370	685	24	605	296	426	634	55	54	180	21	3 931
Evolution 2022/2023	-16%	-32%	2%	8%	0%	0%	-4%	-6%	11%	-13%	-45%	10%	-8%

On constate une baisse du nombre de rotations de 8% par rapport à 2022 (-331 rotations).












Les cartons, le bois et les végétaux, sont les principaux flux qui ont vu leur nombre de vidages baisser.





Les déchèteries qui sont le plus concernées sont celles de Moëlan (-21%) et de Locunolé (-30%).

Ces diminutions sont en lien avec la baisse des tonnages mais aussi avec l'optimisation du poids des bennes.

16. FLUX DES DECHETS DE DECHETERIES EN 2023

2023 : TONNAGES DE DECHETS RÉCEPTIONNÉS SUR LES DÉCHÉTERIES DE CONCARNEAU, TRÉGUNC, ELLIANT, SCAËR, QUIMPERLÉ, LOCUNOLÉ ET MOËLAN SUR MER

 MÉTAL	MÉTAL	Concarneau		309,50 t	2 092 t	1%	 VÉGÉTAUX	Concarneau		1 749,52 t	17 659 t		
		Trégunc	GUYOT QUIMPER	440,00 t					Trégunc	PLATE FORME DE TRÉGUNC		6 904,60 t	
		Elliant		195,60 t					Elliant	ETA ROCUET		889,41 t	
		Scaër		182,74 t					Scaër	EARL SEACH		831,15 t	
		Quimperlé		557,40 t					Quimperlé	VEOLIA		4 296,61 t	
		Locunolé	GUYOT KERVIGNAC	140,48 t					Locunolé			661,05 t	
		Moëlan sur Mer		266,46 t					Moëlan sur Mer			2 326,60 t	
Les métaux sont triés et recyclés													
 INCINÉRABLES	INCINÉRABLES	Concarneau		322,78 t	1 872 t	-21%	SOUCHES	Trégunc			0 t		
		Trégunc		387,28 t				PELOUSES	Trégunc	METHANODET LANGOLEN	333,91 t	334 t	
		Elliant		177,64 t				Valorisation matière compost, co-compostage et méthanisation					
		Scaër	UVE	146,60 t				Déchets Ménagers	Concarneau		14,18 t	70 t	
		Quimperlé	CONCARNEAU	405,00 t				Spéciaux	Trégunc		11,51 t		
		Locunolé		101,00 t					Elliant		7,31 t		
		Moëlan sur Mer		189,92 t					Scaër	TRIADIS SERVICES RENNES	6,69 t		
	EMMAUS		142,12 t			Quimperlé		15,69 t					
						Locunolé		4,48 t					
						Moëlan sur Mer		10,32 t					
Valorisation énergétique													
 INCINÉRABLES DÉTOURNÉS	INCINÉRABLES DÉTOURNÉS	Concarneau		211,40 t	1 152 t	51%	Déchets Diffus Spécifiques	Concarneau		20,20 t	118 t		
		Trégunc	GUYOT QUIMPER	255,74 t				Trégunc		25,70 t			
		Elliant	CSR MORLAIX	124,32 t				Elliant		10,94 t			
		Scaër	GEVAL BRIEC	87,46 t				Scaër		8,79 t			
		Quimperlé	INCINERATION	279,04 t				Quimperlé		30,59 t			
		Locunolé		67,18 t				Locunolé		6,83 t			
		Moëlan sur Mer		126,46 t				Moëlan sur Mer		15,30 t			
Valorisation énergétique CSR et enfouissement en classe II													
 DECHETS ULTIMES	DECHETS ULTIMES	Concarneau		939,31 t	5 647 t	-2%	Neutralisation des substances dangereuses par l'incinération						
		Trégunc	GUYOT QUIMPER	1 258,74 t				PILES	Concarneau		2,40 t	13 t	
		Elliant	CSR MORLAIX	448,96 t				Trégunc		2,28 t			
		Scaër		690,08 t				Elliant		1,13 t			
		Quimperlé	THEAUD RIEC SUR BELON	1 046,92 t				Scaër		1,01 t			
		Locunolé	CET II LA VRAIE CROIX	377,78 t				Quimperlé		3,60 t			
		Moëlan sur Mer		885,22 t				Locunolé		0,85 t			
					Moëlan sur Mer		1,64 t						
Valorisation énergétique CSR et enfouissement en classe II													
 BRIQUES PLÂTRIÈRES	BRIQUES PLÂTRIÈRES	Concarneau			634 t	7%	Recyclage						
		Trégunc						DEEE	Concarneau		173,19 t	1 054 t	
		Elliant						Trégunc		225,71 t			
		Scaër	THEAUD RIEC SUR BELON					Elliant		102,51 t			
		Quimperlé	CET II LA VRAIE CROIX					Scaër		82,11 t			
		Locunolé						Quimperlé		279,97 t			
		Moëlan sur Mer						Locunolé		65,73 t			
					Moëlan sur Mer		125,07 t						
Enfouissement en classe II													
 PLÂTRE	PLÂTRE	Concarneau		26,00 t	128 t	-34%	Démantèlement : recyclage et neutralisation						
		Trégunc	THEAUD RIEC-SUR-BELON	11,59 t				Lampes et Néons	Concarneau		1,10 t	6 t	
		Elliant	USINE PLACO CHEVRES-RICHEMONT	8,77 t				Trégunc		1,20 t			
		Scaër		38,78 t				Elliant		0,53 t			
		Quimperlé		11,84 t				Scaër		0,48 t			
		Locunolé		31,34 t				Quimperlé		1,54 t			
		Moëlan sur Mer						Locunolé		0,41 t			
					Moëlan sur Mer		0,54 t						
Valorisation énergétique CSR et enfouissement en classe II													
 GROS CARTONS	GROS CARTONS	Concarneau		148,86 t	655 t	4%	Démantèlement : recyclage et neutralisation						
		Trégunc	ECOTRI	138,76 t				Huiles de Vidange	Concarneau		7,02 t	46 t	
		Elliant	FOUESNANT	51,94 t				Trégunc		8,46 t			
		Scaër		34,24 t				Elliant		5,04 t			
		Quimperlé		172,70 t				Scaër		4,77 t			
		Locunolé	VEOLIA	33,54 t				Quimperlé		11,25 t			
		Moëlan sur Mer	HENNEBONT	75,17 t				Locunolé		4,50 t			
					Moëlan sur Mer		5,40 t						
Recyclage													
 GRAVATS INERTES	GRAVATS INERTES	Concarneau		756,34 t	4 724 t	-3%	Traitement et recyclage						
		Trégunc	CARRIERES BRETONNES	1 068,98 t				Huiles alimentaires	Concarneau		2,82 t	11 t	
		Elliant	ELLIANT	313,42 t				Trégunc		1,98 t			
		Scaër		275,74 t				Elliant		1,39 t			
		Quimperlé		1 404,11 t				Scaër		0,61 t			
		Locunolé		266,60 t				Quimperlé		2,51 t			
		Moëlan sur Mer		638,56 t				Locunolé		0,63 t			
					Moëlan sur Mer		1,49 t						
Enfouissement en classe III													
 BOIS TRAITÉ	BOIS TRAITÉ	Concarneau		623,26 t	3 027 t	-11%	Recyclage						
		Trégunc	VEOLIA QUIMPER	837,28 t				PAPIERS	Concarneau		70,06 t	185 t	
		Elliant		426,68 t				Trégunc					
		Scaër		257,16 t				Elliant					
		Quimperlé		465,22 t				Scaër					
		Locunolé	VEOLIA PONT-SCORFF	165,94 t				Quimperlé					
		Moëlan sur Mer		251,80 t				Locunolé					
					Moëlan sur Mer								
Recyclage matière (panneaux de particules) et énergétique													
 PALETTES	PALETTES	Concarneau			96 t	-24%	Recyclage						
		Trégunc						PAPIERS	Concarneau		115,40 t	-1%	
		Elliant						Trégunc					
		Scaër	EMMAUS					Elliant					
		Quimperlé	REDENE					Scaër					
		Locunolé						Quimperlé					
		Moëlan sur Mer						Locunolé					
					Moëlan sur Mer								
Bois de chauffage convention EMMAUS													

 AMIANTE CIMENT	Concarneau	SITA GUELTAS		116 t
	Trégunc			
	Elliant		56,80 t	
	Scaër			
	Quimperlé		59,62 t	
	Locunolé			
	Moëlan sur Mer		2%	
Enfouissement dans des alvéoles amiante				
 POLYSTYRÈNE	Concarneau	KNAUF INDUSTRIE GUÉMÉNÉ-SUR-SCORFF	4,15 t	16 t
	Trégunc		3,96 t	
	Elliant			
	Scaër			
	Quimperlé		4,60 t	
	Locunolé			
	Moëlan sur Mer		2,91 t	
Recyclage				
 BATTERIES	Concarneau	AFM RECYCLAGE BRIEC	5,23 t	29 t
	Trégunc		3,84 t	
	Elliant		2,41 t	
	Scaër		0,00 t	
	Quimperlé		7,88 t	
	Locunolé		3,88 t	
	Moëlan sur Mer		6,08 t	
Recyclage				
Déchets d'Éléments d'Ameublement Articles de Bricolage et de Jardin / Jouets	Concarneau	ECO-MAISON	386,42 t	2 561 t
	Trégunc		528,57 t	
	Elliant		202,05 t	
	Scaër		203,96 t	
	Quimperlé		771,53 t	
	Locunolé		169,44 t	
	Moëlan sur Mer		299,45 t	
Tri recyclage, valorisation matière et énergétique				
 TEXTILES	Concarneau	Abi 29	19,83 t	71 t
	Trégunc		14,19 t	
	Elliant		3,53 t	
	Scaër	3,25 t	RETRITEX	
	Quimperlé	18,06 t		
	Locunolé	1,99 t		
	Moëlan sur Mer	9,97 t		
Réemploi et Recyclage				
Estimatif du tonnage récupéré en déchèteries à travers les opérations de récupération en déchèterie				84 t
Récupération et réemploi				
TONNAGE TOTAL 2023				42 403 t
TONNAGE 2022				42 649 t
ÉVOLUTION DU TONNAGE PAR RAPPORT A 2022				-1%

➤ REPARTITION DES TONNAGES COLLECTES PAR DECHETERIE EN 2023

Tonnage global annuel par déchèterie			
Concarneau Cornouaille Agglomération	CONCARNEAU	5 697,51 t	21 279 t
	TREGUNC	12 478,68 t	
	ELLIANT	3 033,20 t	
Quimperlé Communauté	SCAER	2 825,60 t	21 124 t
	QUIMPERLE	10 602,61 t	
	LOCUNOLE	2 084,16 t	
	MOELAN SUR MER	5 269,70 t	
	EMMAÛS	142,12 t	
TOTAL VALCOR			42 403 t

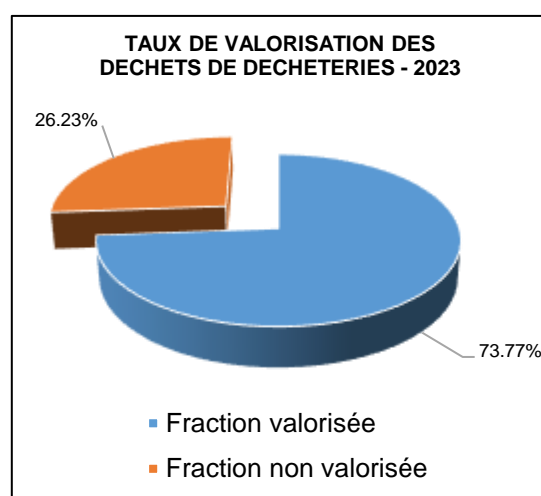
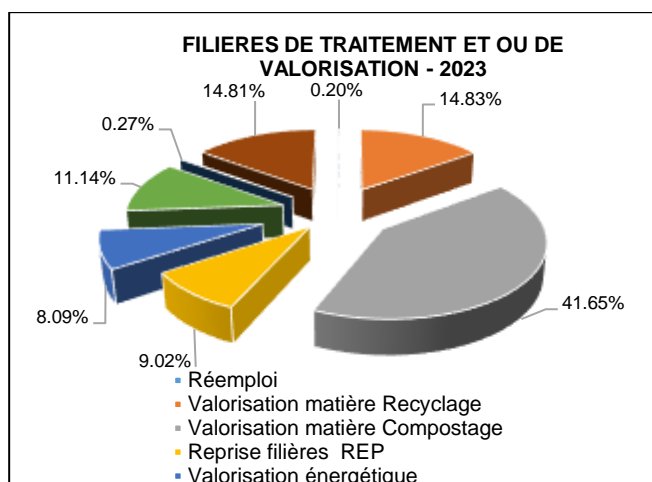
17. BILAN DE LA VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES EN 2023

Le taux de valorisation des déchets traités par VALCOR en déchèteries peut ainsi être établi :

2023	Réemploi	Valorisation matière		Reprise filières REP	Valorisation énergétique	Enfouissement			TOTAL 2023	TOTAL 2022	EVOLUTION	
		Recyclage	Compostage			Classe 3	Alvéole amiante	Classe 2				
Ferraille		2 092 t							2 092 t	2 072 t	21 t	1%
Batteries		29 t							29 t	26 t	4 t	14%
Incinérables					3 024 t				3 024 t	3 123 t	-99 t	-3%
Cartons		655 t							655 t	627 t	28 t	4%
Gravats inertes						4 724 t			4 724 t	4 865 t	-142 t	-3%
Plâtre		128 t							128 t	193 t	-65 t	-34%
Déchets Ultimes								5 647 t	5 647 t	5 770 t	-123 t	-2%
Briques Plâtrières								634 t	634 t	592 t	42 t	7%
Bois valorisable		3 027 t							3 027 t	3 414 t	-386 t	-11%
Palette					96 t				96 t	193 t	-31 t	-25%
Pelouse					334 t				334 t	24 t	-303 t	-93%
Végétaux			17 659 t						17 659 t	17 836 t	-177 t	-1%
Souches et troncs d'arbres		0 t							0 t	0 t	0 t	0%
Déchets Spéciaux DMS HORS REP					70 t				70 t	79 t	-8 t	-10%
Déchets Diffus Spécifiques REP				118 t					118 t	110 t	9 t	8%
Piles				13 t					13 t	12 t	1 t	11%
Déchets Électriques électroniques				1 054 t					1 054 t	1 037 t	17 t	2%
Lampes et néons				6 t					6 t	6 t	0 t	5%
Huiles de vidange		46 t							46 t	44 t	2 t	5%
Huiles de friture		11 t							11 t	13 t	-1 t	-11%
Papiers		185 t							185 t	188 t	-2 t	-1%
Amiante-ciment							116 t		116 t	114 t	2 t	2%
Polystyrène		16 t							16 t	16 t	0 t	-2%
Déchets d'ameublement				2 561 t					2 561 t	2 221 t	340 t	15%
Textiles				71 t					71 t	65 t	6 t	9%
Objet (textile et réemploi)	84 t								84 t	76 t	8 t	11%
Total	84 t	6 287 t	17 659 t	3 823 t	3 428 t	4 724 t	116 t	6 281 t	42 403 t	42 649 t	-246 t	-1%
Pourcentage	0,20%	14,60%	41,65%	9,02%	8,31%	11,14%	0,27%	14,81%				
	Fraction valorisée					Fraction non valorisée						
Taux de valorisation des déchets de déchèterie en 2023	73,77 %					26,23%						

NOTA : 41,65 % des déchets collectés dans les déchèteries sont des végétaux à composter.

Un quart des déchets ne sont pas valorisés et sont dirigés vers l'enfouissement alors que les capacités de stockage vont être en diminution d'ici 2030 et que la TGAP est appelée à doubler d'ici 2025 (18 €/t en 2020, 30 €/t en 2021 pour atteindre 65 €/t en 2025).



18. EVOLUTION DU TONNAGE DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES DE CCA et QC

❖ Evolution du tonnage de déchets collecté en déchèteries

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Amiante-ciment	132 t	134 t	117 t	150 t	114 t	116 t
Batteries	21 t	22 t	20 t	28 t	26 t	29 t
Bois valorisable	4 534 t	4 348 t	4 243 t	4 732 t	3 414 t	3 027 t
Cartons	586 t	613 t	560 t	690 t	627 t	655 t
DEEE	1 070 t	1 123 t	1 055 t	1 152 t	1 037 t	1 054 t
Déchets Spéciaux DMS HORS REP	79 t	106 t	92 t	99 t	79 t	70 t
Déchets Diffus Spécifiques REP	92 t	137 t	89 t	115 t	110 t	118 t
Déchets Ultimes	5 683 t	6 658 t	5 997 t	6 743 t	5 770 t	5 647 t
Ferraille	2 196 t	2 297 t	2 315 t	2 480 t	2 072 t	2 092 t
Gravats inertes	6 301 t	5 604 t	4 687 t	5 512 t	4 865 t	4 724 t
Huiles de friture	8 t	9 t	10 t	14 t	13 t	11 t
Huiles de vidange	43 t	43 t	38 t	46 t	44 t	46 t
Incinérables détournés	3 240 t	3 257 t	1 415 t	921 t	762 t	1 152 t
Incinérables			1 710 t	2 591 t	2 362 t	1 872 t
Lampes et néons	4 t	5 t	5 t	5 t	6 t	6 t
Déchets d'ameublement	1 154 t	1 536 t	1 690 t	2 102 t	2 221 t	2 561 t
Palette	141 t	128 t	126 t	157 t	127 t	96 t
Papiers	249 t	242 t	198 t	231 t	188 t	185 t
Piles	14 t	12 t	11 t	14 t	12 t	13 t
Plâtre			81 t	160 t	193 t	128 t
Polystyrène	10 t	11 t	10 t	15 t	16 t	16 t
Textiles	55 t	65 t	49 t	68 t	65 t	71 t
Briques Plâtrières	0 t	0 t	0 t	0 t	592 t	634 t
Réemploi			15 t	73 t	76 t	84 t
TOTAL HORS VEGETAUX	25 613 t	26 352 t	24 533 t	28 097 t	24 790 t	24 410 t
Pelouse valorisée énergie		345 t	210 t	327 t	23 t	334 t
Végétaux compostés	22 031 t	24 018 t	19 169 t	19 059 t	17 836 t	17 659 t
TOTAL VEGETAUX	22 031 t	24 363 t	19 379 t	19 386 t	17 859 t	17 993 t
TOTAL	47 644	50 715	43 911 t	47 483 t	42 649 t	42 403 t

La quantité de déchets diminue légèrement en 2023 (-1% par rapport à 2022 soit 415 tonnes).

On constate néanmoins une augmentation des tonnages des flux soumis à REP à l'exception du papier (+10% par rapport à 2022).

Cette augmentation s'explique par la mise en place opérationnelle de la REP des Articles de Bricolage Jardin et des Jouets et d'un meilleur tri des déchets dangereux soumis à REP.

On constate que les flux hors REP qui sont les principaux flux en termes de tonnage diminuent en 2023.

Malgré la baisse des tonnages, les déchets ultimes (dits « Encombrants ») impacte fortement le budget « Déchèteries ».

Notons par ailleurs le durcissement de la réglementation concernant la nature des déchets et les tonnages autorisés dans les CET qui induit une augmentation significative des coûts de traitement parallèlement à celle de la TGAP de l'enfouissement 2025 (40 €/t en 2022, 51 €/t en 2023 pour atteindre 65 €/t en 2025).

19. EVOLUTION DU TONNAGE DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES PAR HABITANT

RATIOS	2018	2020	2021	2022	2023
Habitants DGF (CCA + QC)	118 236	118 726	119 591	120 262	120 982
Tonnage total des ménages + professionnels	47 645 t	43 911	47 483	42 649	42 403
Kg de déchets total / habitant DGF	402,97 Kg	369,85 Kg	397,04 Kg	354,63 Kg	350,49 Kg
Tonnage hors végétaux	25 613 t	24 533 t	28 097 t	24790	24410
Kg de déchets hors dv / habitant DGF	216,63 Kg	206,64 Kg	234,94 Kg	206,13 Kg	201,76 Kg
Tonnage végétaux	23 741 t	22 031 t	19 379	19059	17993

On constate une diminution des flux de déchets (- 4,14 kg par habitant en 2023).

20. PROGRAMME TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES (TER)

L'appel à projets "Territoire économe en ressources" lancé par l'ADEME vise à développer les démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire, c'est-à-dire la prévention et la gestion efficace des ressources et à renforcer la cohérence des politiques publiques.

Ce programme d'action qui se déroulera sur une période de trois ans vise à faire évoluer les habitudes de tri et valorisation des déchets par les usagers des déchèteries en référence aux orientations de la loi AGE3.

Ce programme est adossé au TER porté par Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et au Contrat d'Objectif Territorial (COT) mené par Quimperlé Communauté. Il est également en lien avec les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis en œuvre par les deux collectivités.

Le plan d'actions en déchèteries permet :

- La réduction des tonnages et l'amélioration de la qualité du tri notamment en identifiant les pistes d'amélioration, en sensibilisant aux "réduire" - "réparer", en mettant à jour les supports de communication, en organisant des évènements autour de solutions pour réduire l'apport des végétaux, etc.
- La maîtrise des coûts par l'accompagnement du développement de nouvelles filières locales du réemploi et de la réparation et la réflexion autour de l'évolution des conditions d'accès aux déchèteries.
- La gestion des déchets en circuits courts par la réflexion autour de l'organisation des équipements dans le cadre des nouvelles obligations et des nouvelles REP, l'augmentation de la part des déchets faisant l'objet d'une valorisation, l'accompagnement d'un réseau d'acteurs pour la promotion du réemploi dans le secteur du BTP.

Le programme se décline selon 9 fiches actions :

- Fiche Action n°1 – Diagnostic, analyses, travail d'animation et sensibilisation en lien avec les services prévention de CCA et QC.
- Fiche Action n°2 – Développer le système d'informations disponibles sur le site internet de VALCOR et mise en évidence d'applications numériques existantes.
- Fiche Action n°3 – Animation en lien avec les services espaces verts de communes, les jardiniers amateurs et les professionnels du jardinage (Pépinieristes et motoculture).
- Fiche Action n°4 - Gazette des bonnes pratiques sur les déchèteries.
- Fiche Action n°5 – Sensibilisation et incitation vers les filières de tri et de réemploi.
- Fiche Action n°6 – Communication et information sur la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès.
- Fiche Action n°7 – Accompagnement et analyse de l'incidence des horaires d'ouverture et de fermeture des déchèteries.
- Fiche Action n°8 – Contribution aux études de nouveaux équipements de traitement sur le territoire.
- Fiche Action n°9 – Création et accompagnement d'un réseau d'acteurs pour la promotion du réemploi dans le secteur du BTP.

Différentes actions ont été mises en place au cours de l'année :

- Installation d'un conteneur Réemploi sur la déchèterie d'Elliant, convention établie avec l'association Elli'entraide pour la récupération des objets (39 m² ont été détournés sur trois mois)
- Nouvelle convention avec l'association Emmaüs, ils viennent récupérer les objets de l'espace de réemploi sur la déchèterie de Quimperlé une fois par semaine (5,4 tonnes détournées sur 6 mois)
- Nouvelle convention avec l'association le Silo à vélo, ils viennent récupérer les vélos déposés sur les râteliers des déchèteries de Quimperlé et Moëlan-sur-Mer (3,455 tonnes détournées sur Quimperlé et 3,180 tonnes détournée sur Moëlan-sur-Mer)
- Poursuite de la convention avec le C.R.A.D.E qui récupère les vélos sur la déchèterie de Concarneau (5 tonnes détournées, qui représente 550 vélos)
- Poursuite de la convention avec Retritout qui récupère les objets de l'espace Réemploi sur les déchèteries de Quimperlé et Moëlan-sur-Mer (42,970 tonnes détournées à Quimperlé et 29,080 tonnes détournées à Moëlan-sur-Mer)
- L'association TZCLD a réalisé une expérimentation, elle a récupéré des objets en direct avec les usagers de la déchèterie de Trégunc sur deux jours
- Campagne de communication sur la taille des haies, avec des affiches, des flyers et sur le site internet
- Refonte du site internet, avec l'ajout d'une partie prévention des déchets et une actualisation régulière des informations

Pour l'année à venir les actions prioritaires seront :

- En lien avec la Fiche Action n°5, mise en place de la matériauthèque et du local de réemploi sur la nouvelle déchèterie de Scaër
- En lien avec la Fiche Action n°3, Atelier jardin zéro déchet pour les particuliers, journée de formation gestion des végétaux pour les agents des communes
- En lien avec la Fiche Action n°1, Ateliers de sensibilisation par le silo à vélo sur les déchèteries pour sensibiliser à l'achat d'occasion

Pour mener à bien la mise en œuvre de ce projet, VALCOR s'appuiera sur un comité de pilotage, l'entité décisionnaire présidée par la Présidente de la commission « Déchèterie » ainsi que sur un comité technique, chargé d'accompagner et d'apporter des avis techniques dans la mise en œuvre opérationnelle du programme.

Il est prévu que le comité de pilotage se réunisse deux fois par an, adossé à la commission déchèterie et le comité technique une fois par trimestre. Sur l'année 2022, deux réunions ont eu lieu :

- Commission déchèterie le 17 janvier 2023
- Commission déchèterie le 22 mai 2023
- Commission déchèterie le 25 septembre 2023

21. TONNAGES COLLECTES SUR LES DECHETERIES DE CCDZ, CCHPB, CCCS

VALCOR est porteur du marché de transport et de traitement des caissons « Encombrants » et « Incinérables » des déchèteries des communautés de communes CCDZ, CCHPB et CCCS.

VALCOR assure également le transport et traitement des gravats inertes, ferrailles et bois de classe B pour la CCCS.

Ces trois Communautés de Communes versent une contribution spécifique à VALCOR pour ces prestations.

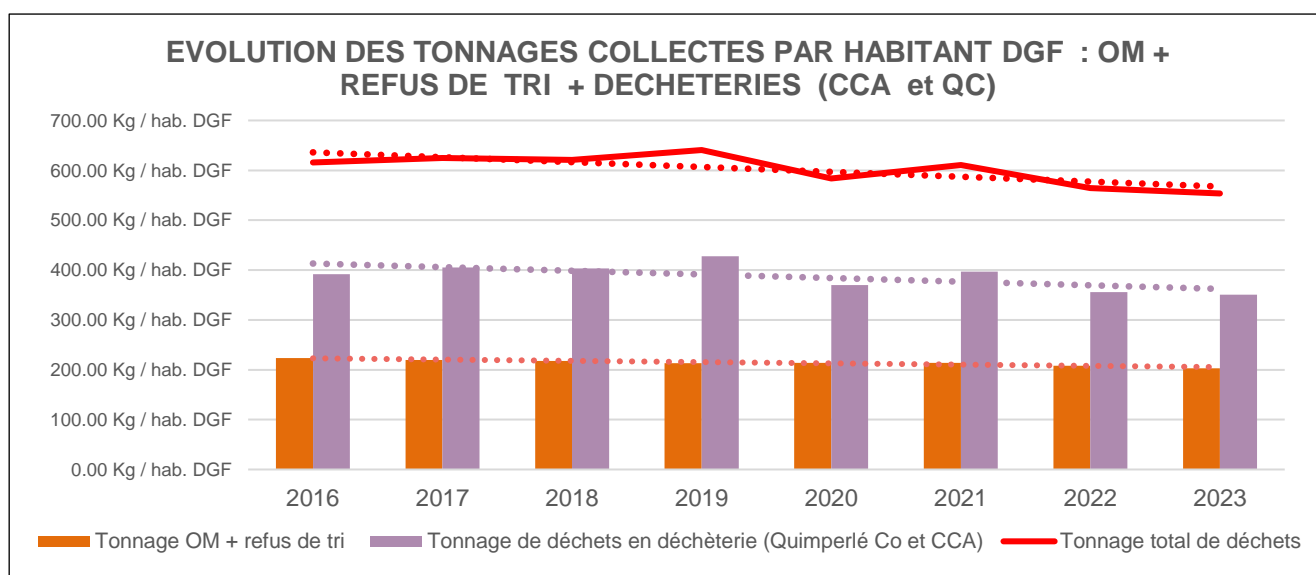
Le récapitulatif des tonnages transportés et traités ainsi que les montants facturés aux communautés de communes sont donnés dans le tableau suivant :

2023	CCHPB	CCDZ	CCCS
Nature des déchets			
Encombrants	448,24 t	397,38 t	421,30 t
Incinérables	339,54 t	292,72 t	348,12 t
Encombrants / incinérables détournés	301,88 t	276,78 t	341,82 t
Gravats			2 899,94 t
Ferraille			335,64 t
Bois B			954,56 t
Tonnage total	1 089,66 t	966,88 t	5 324,12 t
Montant des prestations refacturées aux EPCI	153 011 € HT	135 695 € HT	268 569 € HT

22. BILAN DE LA VALORISATION DES DECHETS TRAITES PAR VALCOR EN 2023

22.1 Evolution de la quantité totale de déchets par habitant DGF (hors CCPBS)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage OM + refus de tri (kg / hab. DGF)	219.38	217.96	213.23	213.88	213.87	208.25	203.06
Tonnage de déchets en déchèterie (Quimperlé Co et CCA) (kg / hab. DGF)	405.21	402.97	427.44	369.85	397.04	354.63	350.49
Tonnage total de déchets (kg / hab. DGF)	624.59	620.93	640.67	583.73	610.91	562.89	553.55
Evolution en %	1.48%	-0.59%	3.18%	-8.89%	4.66%	-7.86%	-1.66%



En 2023, le tonnage total des déchets ménagers et assimilés produit par les habitants est orienté à la baisse, avec une quantité d'ordures ménagères et d'incinérables en diminution mais des refus de collecte sélective en augmentation.

On note la tendance à une régression parfaitement parallèle des tonnages d'ordures ménagères + refus de tri et des tonnages collectés en déchèterie.

22.2 Bilan du traitement et de la valorisation des déchets

Les déchets réceptionnés sont triés et traités selon les priorités suivantes :

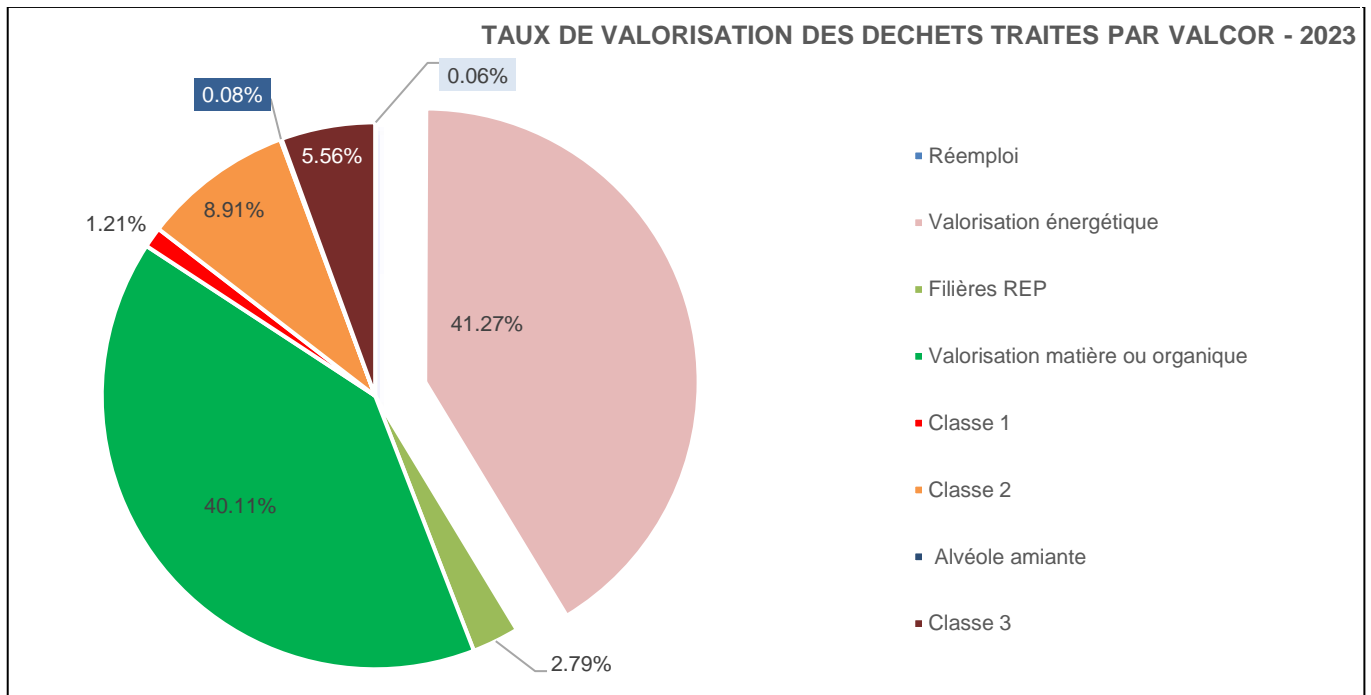
- Réemploi,
- Valorisation matière,
- Valorisation énergétique,
- Stockage en centre d'enfouissement technique.

Le plan national de réduction et de valorisation des déchets doit permettre à la France de diviser par deux les quantités de **déchets** mis en décharge d'ici 2025. Les déchets doivent ainsi être considérés comme des **ressources** à même de soutenir le développement de filières de recyclage, **créatrices d'emplois** et de **croissance verte**.

VALCOR et les EPCI adhérents sont engagés collectivement dans cette démarche vertueuse. Mais les subventions de l'ADEME pour accompagner ces efforts se réduisent d'année en année et les moyens mis en œuvre pour « encourager » les collectivités dans cette direction au travers de la TGAP sont perçus comme une sanction fiscale.

Nota : VALCOR inscrit délibérément les mâchefers comme des déchets valorisés. Notons cependant que ces tonnages sont comptabilisés deux fois, en tant que déchets « entrés » sous forme d'ordures ménagères et assimilés et en tant que déchets « produits » au sortir de l'incinération.

Activités et déchets traités	Déchets	Réemploi	Valorisation énergétique	Filières REP	Valorisation matière ou organique	Centre d'enfouissement technique				Tonnage total
						Classe 1	Classe 2	Alvéole amiante	Classe 3	
Traitement et valorisation des OM	OM et assimilés - refus lourds de compostage		49 836 t		10 628 t		3 752 t			64 217 t
	Incinérables de déchèteries		6 266 t				820 t			7 187 t
	Métaux ferreux UVED				834 t					834 t
	Métaux ferreux TMB				94 t					94 t
	Métaux non ferreux UVED				114 t					114 t
	Mâchefers sorti PF 2023				7 957 t					7 957 t
	REFIOM					1 300 t				1 300 t
	Cendres sous chaudières					364 t				364 t
Sous-total		0 t	56 102 t		19 627 t	1 664 t	4 673 t		0 t	82 066 t
Activité TMB Lézinaidou	Compostage des déchets verts avec les OM, des boues ou DV uniquement				10 147 t					10 147 t
	Sous-total	0 t	0 t	0 t	10 147 t	0 t	0 t	0 t	0 t	10 147 t
Activité déchèteries	Déchets divers (CCA et QC)	84 t	500 t	3 823 t	23 946 t	0 t	6 281 t	116 t	4 724 t	39 474 t
	Sous-total	84 t	500 t	3 823 t	23 946 t	0 t	6 281 t	116 t	4 724 t	39 474 t
Activité en prestations à la carte	Encombrants						1 267 t			1 267 t
	Gravats inertes								2 900 t	2 900 t
	Ferraille				336 t					336 t
	Bois				955 t					955 t
Sous-total	0 t	0 t	0 t	1 291 t	0 t	1 267 t	0 t	2 900 t	5 458 t	
TOTAL	84 t	56 602 t	3 823 t	55 011 t	1 664 t	12 221 t	116 t	7 624 t	137 146 t	
Taux de valorisation 2023	0,06%	41,27%	2,79%	40,11%	1,21%	8,91%	0,08%	5,56%	100,00%	



En concertation avec Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté, VALCOR poursuit ses efforts pour développer des partenariats avec des associations locales en faveur de la filière « Réemploi » des objets qui peuvent être collectés en déchèteries.

23. LES INDICATEURS FINANCIERS

23.1 Généralités

Compte tenu du fait que les Communautés de Communes du Pays Fouesnantais, du Pays de Douarnenez, du Haut Pays Bigouden et du Cap Sizun n'ont pas délégué à VALCOR leurs compétences en matière de « déchèteries » et dans un souci de transparence des coûts, VALCOR possède trois budgets depuis 2021 :

- Un « budget général » qui concerne spécifiquement l'activité « VALORISATION DES ORDURES MENAGERES ».
- Un « budget annexe » qui concerne spécifiquement l'activité « DECHETERIES ».
- Un « budget annexe » intitulé « Prestations à la carte » qui concerne toutes les communautés de communes sauf CCA et CCPF. Toutes les prestations sont refacturées à l'euro près.

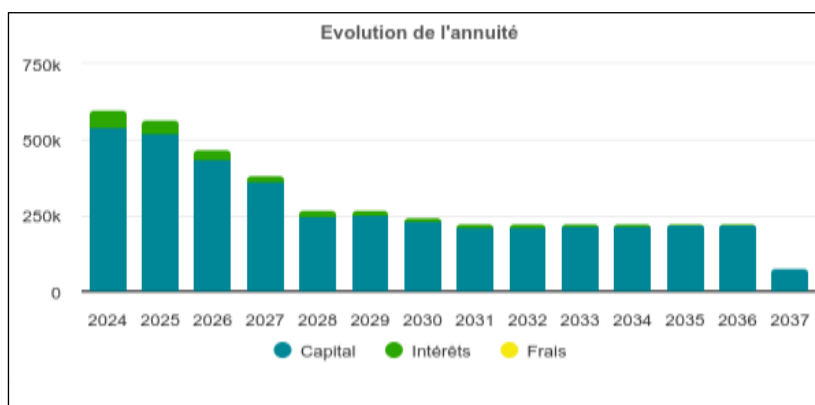
VALCOR est assujéti à la TVA. Les taux de TVA appliqués dépendent de la nature des prestations réalisées. 5.5 % pour toutes les prestations relevant du réemploi et de la valorisation matière. 10 % pour tout ce qui concerne la valorisation énergétique et l'enfouissement en CET 3, CET 2 et CET1.

23.2 Endettement de VALCOR au 31 décembre 2023 (1^{er} Janvier 2024)

23.2.1 Budget Incinération

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel

Exercice	Encours début	Annuité	Intérêts	Capital		Encours fin
				Amortissement		
2 024	3 966 256,03	601 156,49	59 394,75	541 761,74		3 424 494,29
2 025	3 424 494,29	567 504,36	44 891,42	522 612,94		2 901 881,35
2 026	2 901 881,35	466 944,20	32 566,54	434 377,66		2 467 503,69
2 027	2 467 503,69	384 590,03	23 305,90	361 284,13		2 106 219,56
2 028	2 106 219,56	267 898,24	18 955,67	248 942,57		1 857 276,99
2 029	1 857 276,99	267 184,32	16 381,86	250 802,46		1 606 474,53
2 030	1 606 474,53	244 881,50	13 834,99	231 046,51		1 375 428,02
2 031	1 375 428,02	223 114,49	11 805,68	211 308,81		1 164 119,21
2 032	1 164 119,21	223 114,49	9 892,20	213 222,29		950 896,92
2 033	950 896,92	223 114,49	7 960,51	215 153,98		735 742,94
2 034	735 742,94	223 114,50	6 010,41	217 104,09		518 638,85
2 035	518 638,85	223 114,50	4 041,69	219 072,81		299 566,04
2 036	299 566,04	223 114,50	2 054,21	221 060,29		78 505,75
2 037	78 505,75	78 819,43	313,68	78 505,75		0,00



Endettement au 31 décembre 2023

Prêteur	%	Montant
Caisse de Crédit Agricole	19,93	790 610,89
C.L.F./DEXIA	16,91	670 874,1
ARKEA	56,06	2 223 537,82
La Banque Postale	7,09	281 233,22
TOTAL	100	3 966 256,03

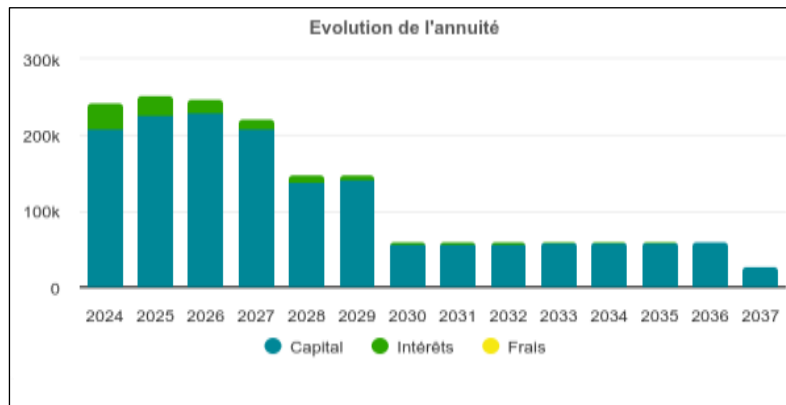
Dettes par type de risque au 31 décembre 2023

	FIXES	VARIABLES	TOTAL
Encours	3397 121,54	569 134,49	3 966 256,03
%	85,65 %	14,35 %	100 %
Durée de vie moyenne	6 ans, 1 mois	1 an, 11 mois	5 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	8	2	10

23.2.2 Budget Déchèteries

Tableau du profil d'extinction par exercice annuel

Exercice	Encours début	Annuité	Intérêts	Capital		Encours fin
				Amortissement		
2 024	1 587 592,08	242 445,14	34 340,98	208 104,16		1 379 487,92
2 025	1 379 487,92	253 105,99	26 361,35	226 744,64		1 152 743,28
2 026	1 152 743,28	248 614,03	19 000,25	229 613,78		923 129,50
2 027	923 129,50	221 452,12	13 039,94	208 412,18		714 717,32
2 028	714 717,32	147 984,21	9 115,88	138 868,33		575 848,99
2 029	575 848,99	147 984,20	6 237,96	141 746,24		434 102,75
2 030	434 102,75	60 541,96	4 203,88	56 338,08		377 764,67
2 031	377 764,67	60 541,96	3 634,49	56 907,47		320 857,20
2 032	320 857,20	60 541,97	3 058,97	57 483,00		263 374,20
2 033	263 374,20	60 541,97	2 477,29	58 064,68		205 309,52
2 034	205 309,52	60 541,98	1 889,36	58 652,62		146 656,90
2 035	146 656,90	60 541,98	1 295,12	59 246,86		87 410,04
2 036	87 410,04	60 541,98	694,45	59 847,53		27 562,51
2 037	27 562,51	27 702,90	140,39	27 562,51		0,00



Endettement au 31 Décembre 2023

Prêteurs	%	Montant
Société générale	31.09	482 357,92
C.L.F./DEXIA	22.71	360 526,57
ARKEA	28.01	444 707,59
Caisse de Crédit Agricole	18.90	300 000,00
TOTAL	100	1 587 592,08

Dettes par type de risque au 31 décembre 2023

	FIXES	VARIABLES	TOTAL
Encours	1 227 065,51	360 526,57	1 587 592,08
%	77,29%	22,71%	
Durée de vie moyenne	5 ans, 6 mois	1 an, 11 mois	4 ans, 8 mois
Nombre d'emprunts	3	1	4

24. L'ENDETTEMENT PAR HABITANT

INDICATEURS	INCINERATION		DECHETERIES	
Montant total de la dette au 31/12/2022	3 966 256 €		1 587 592 €	
Nombre d'habitants :	234 351 hab. INSEE	267 416 hab. DGF.	111 649 hab. INSEE	120 282 hab. DGF.
Ratio dette / habitant	16.92 €	14.83 €	14.22 €	13.20 €

Le niveau d'endettement par habitant peut être un critère d'évaluation et d'orientations politiques.

25. CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES EN 2023

25.1 Contributions pour l'activité « incinération »

Collectivités adhérentes	Tonnages réalisés 2023	Contribution 2023	Contribution / t	Population DGF 2023	Contribution / habitant DGF 2023
CCA	13 708 t	2 142 285 € TTC	156,23 € TTC / t	58 788 hab.	36,44 € / hab.
QUIMPERLE CO	13 898 t	2 072 474 € TTC	149,12 € TTC / t	62 194 hab.	33,32 € / hab.
CCPF	7 609 t	1 090 178 € TTC	143,27 € TTC / t	35 916 hab.	30,35 € / hab.
CCDZ*	5 209 t	824 935 € TTC	158,37 € TTC / t	20 657 hab.	39,93 € / hab.
CCCS*	4 799 t	722 562 € TTC	150,57 € TTC / t	20 049 hab.	36,04 € / hab.
CCHPB*	4 928 t	709 246 € TTC	143,92 € TTC / t	21 017 hab.	33,75 € / hab.
CCPBS <i>à compter du 01/07/2020</i>	11 498 t	1 790 092 € TTC	155,69 € TTC / t	48 795 hab.	36,69 € / hab.
TOTAL / MOYENNE	61 649 t	9 351 772,77 TTC	151.69 € TTC/t	267 416 hab.	34,97 € / hab.

*hors contributions pour autres prestations à la carte.

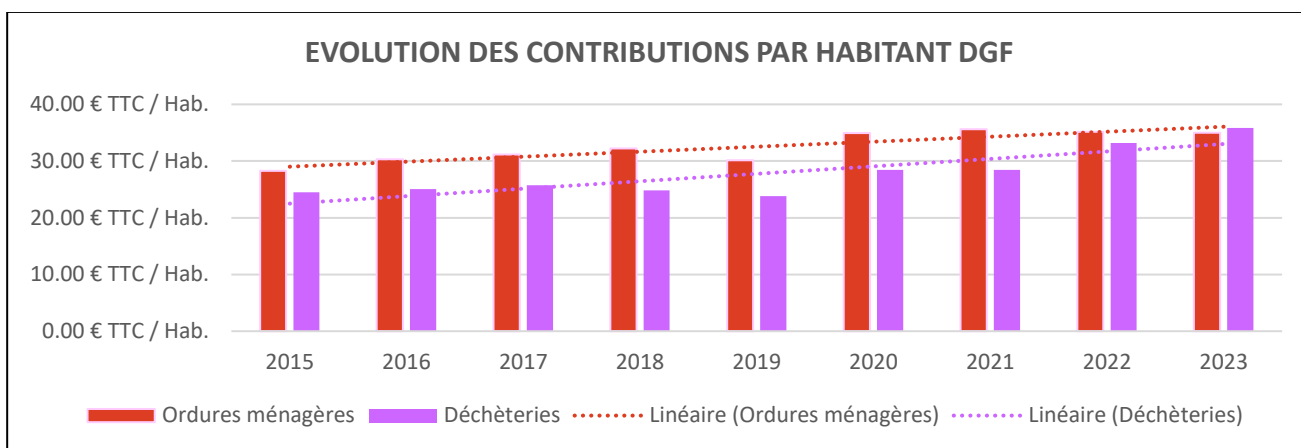
25.2 Contributions pour l'activité « déchèteries »

Collectivités adhérentes	Tonnages réalisés 2023	Contribution 2023	Contribution / t	Population DGF 2023	Contribution / habitant DGF 2023
CCA	21 279 t	2 156 186 € TTC	101,33 € TTC / t	58 788 hab.	36,68 € / hab.
QUIMPERLE CO	21 124 t	2 156 186 € TTC	95,07 € TTC / t	62 194 hab.	34,67 € / hab.
TOTAL / MOYENNE	42 403 t	4 312 372 € TTC	101,70 € TTC	120 282 hab.	35,85 € / hab.

25.3 Evolution des contributions par habitant DGF « ordures ménagères » et « déchèteries »

VALCOR appelle une contribution au titre des ordures ménagères aux sept EPCI adhérents et une contribution au titre des déchèteries à Concarneau Cornouaille Agglomération et à Quimperlé Communauté uniquement.

Contributions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères	28,29 € TTC / habitant	30,29 € TTC / habitant	31,18 € TTC / habitant	32,24 € TTC / habitant	30,14 € TTC / habitant	34,93 € TTC / habitant	35,61 € TTC / habitant	35,16 € TTC / habitant	34,97 € TTC / habitant
Déchèteries	24,50 € TTC / habitant	25,04 € TTC / habitant	25,75 € TTC / habitant	24,81 € TTC / habitant	23,80 € TTC / habitant	28,43 € TTC / habitant	28,42 € TTC / habitant	33,20 € TTC / habitant	35,85 € TTC / habitant



On observe que, sur la période 2015 – 2023, que les courbes des contributions par habitant pour le traitement des ordures ménagères et pour l'exploitation des déchèteries évolue de façon convergente.

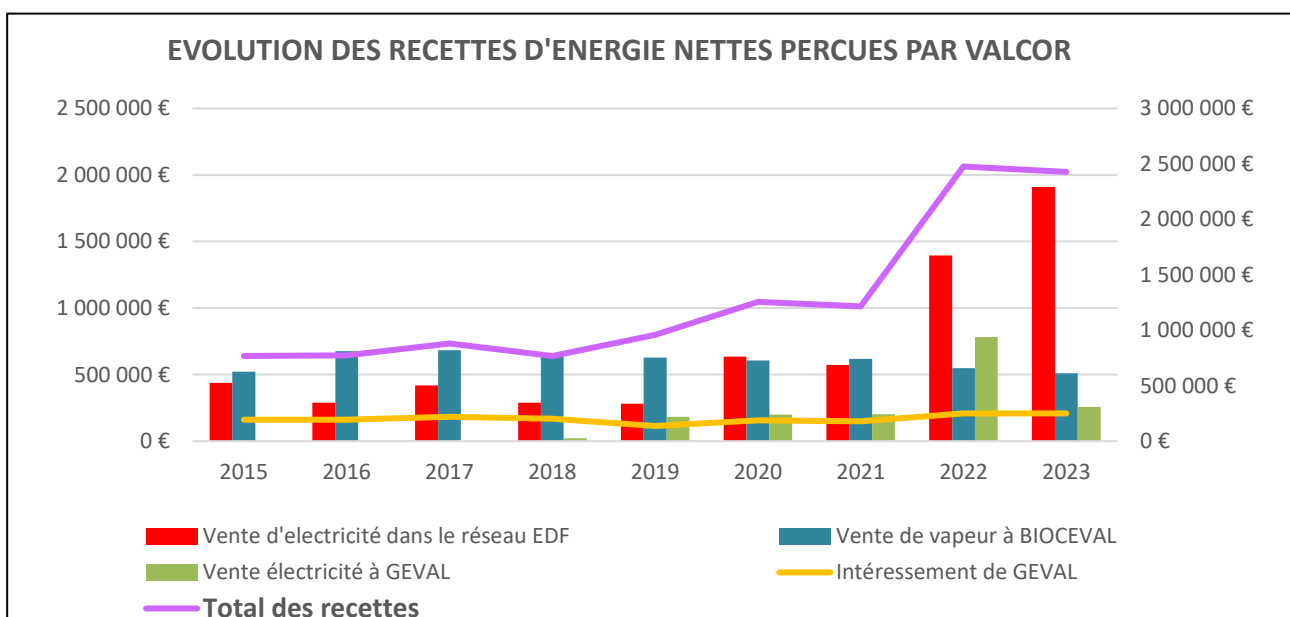
26. AUTRES RECETTES AUX BUDGETS

26.1 Recettes provenant de l'activité incinération

Suite à l'incendie de l'UVED des pertes d'exploitation en vente d'électricité et vapeur ont été facturées à GEVAL :

CLIENTS		Total 2023	PRIX MOYEN / MWH 2023
ALPIQ	Energie livrée	8 806 MWh	216.86 € HT / MWh électrique
	RECETTES PERCUES	1 909 677€ HT	
GEVAL	Energie autoconsommée	3 793 MWh	67.98 € HT / MWh électrique
	RECETTES PERCUES	257 863 € HT	
BIOCEVAL	Energie livrée	18 796 MWh	27.19 € HT / MWh chaleur
	RECETTES PERCUES	511 126 € HT	
TOTAL	RECETTES PERCUES	2 678 666 € HT	

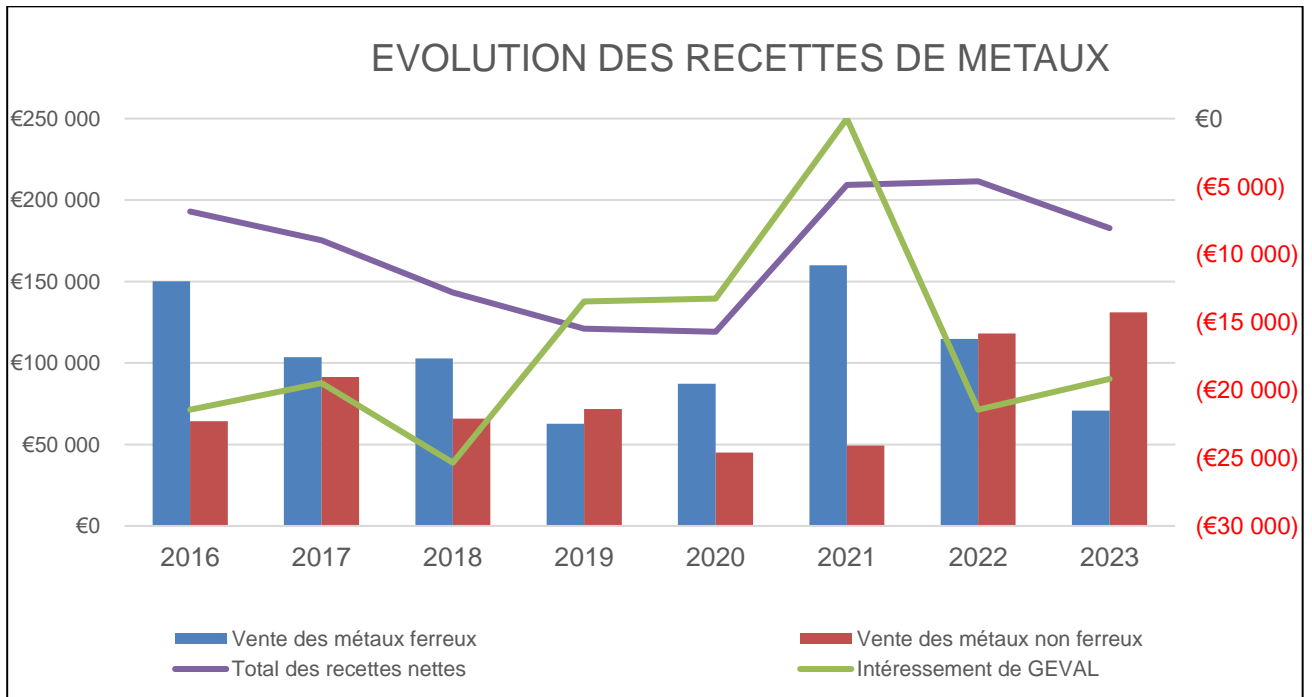
Le titulaire GEVAL perçoit un intéressement plafonné à 250 000 € HT, ce qui a été le cas en 2023.



26.1.1 Vente des métaux extraits des mâchefers

❖ Evolution des ventes de métaux

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vente des métaux ferreux	150 194 €	103 538 €	102 897 €	62 753 €	87 289 €	159 950 €	114 784 €	70 822 €
Vente des métaux non ferreux	64 267 €	91 345 €	65 787 €	71 851 €	45 141 €	49 342 €	118 188 €	131 191 €
Intéressement de GEVAL	-21 446 €	-19 488 €	-25 342 €	-13 460 €	-13 243 €	-20 929 €	-21 439 €	-19 163 €
Total des recettes nettes	193 015 €	175 395 €	143 342 €	121 144 €	119 187 €	188 363 €	211 533 €	182 850 €



Les recettes issues de la vente des métaux ferreux et non ferreux sont tributaires du tonnage récupéré et des cours des marchés.

26.1.2 Prestations d'incinération de déchets pour compte de tiers

En 2023, VALCOR a traité 4 430 tonnes de déchets d'activités économiques ou de déchets ménagers pour compte de tiers à l'UVED de Concarneau.

Ces prestations représentent une recette à percevoir en 2023 de 590 957 € HT.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnages TIERS (DIB + CCPBS + AUTRES)	5 576 t	5 538 t	4 524 t	1 474 t	3 111 t	4 430 t
Total des recettes TIERS (DIB + CCPBS + AUTRES) à percevoir	432 661 €	490 446 €	432 840 €	186 405 €	447 366 €	590 957 €
PRIX MOYEN / T TIERS	77,59 € HT / t	88,56 € HT / t	95,67 € HT / t	126,46 € HT / t	143,80 € HT / t	133,38 € HT / t
RECETTES DIB TIERS + AUTRES perçues	226 844 €	224 381 €	406 523 €	*		
Recettes CCPBS perçues	196 806 €	228 368 €	111 699 €			
Total perçu	423 650 €	452 749 €	518 222 €	190 235 €	408 680 €	597 403 €

* A noter que les refus de compostage de CCPBS, jusqu'en juillet 2020, étaient traités en tant que déchets tiers.

Depuis cette date, ces tonnages sont pris en compte dans le cadre des contributions. Ce qui explique cette variation de tonnages tiers.

26.1.3 Autres recettes provenant de l'activité « déchèteries »

Ces recettes proviennent de la vente, des batteries et des métaux ainsi que des redevances versées par les artisans et des soutiens versés par les Eco-organismes.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vente des métaux	188 546 €	133 147 €	235 225 €	300 458 €	251 957 €	225 325 €	548 680 €	422 487 €	417 137 €
Vente des cartons	11 769 €	13 328 €	33 096 €	14 374 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Vente des batteries	6 829 €	6 009 €	16 921 €	13 499 €	10 290 €	10 542 €	20 306 €	22 974 €	18 532 €
Soutiens OCADE3E	41 427 €	61 810 €	86 466 €	84 162 €	53 202 €	94 166 €	62 324 €	27 000 € (en attente du T3 et T4)	
ECOMOBILIER	42 886 €	91 441 €	88 921 €	60 199 €	31 458 €	123 089 €	0 €	119 336 € (Versement de 2020)	35 340 €
ECODDS (1 an décalage)	8 249 €	7 142 €	8 727 €	Versées en 2019	28 066 €	10 863 €	8 457 €	0 €	8 876 €
Redevances artisans	71 855 €	61 463 €	62 375 €	29 266 €	109 855 €	82 324 €	121 643 €	182 682 €	276 751 €
TOTAL RECETTES HT	459 942 €	371 561 €	374 340 €	531 731 €	501 958 €	484 828 €	546 310 €	772 479 €	756 632 €

27. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE INCINERATION

27.1 Contributions financières des collectivités adhérentes

Les contributions au budget général sont décomposées en contributions aux charges proportionnelles et aux charges fixes.

➤ Contributions aux charges proportionnelles de fonctionnement

Les contributions des collectivités aux charges proportionnelles sont ajustées sur les tonnages prévisionnels de déchets ménagers et assimilés apportés par les collectivités au cours de l'exercice considéré.

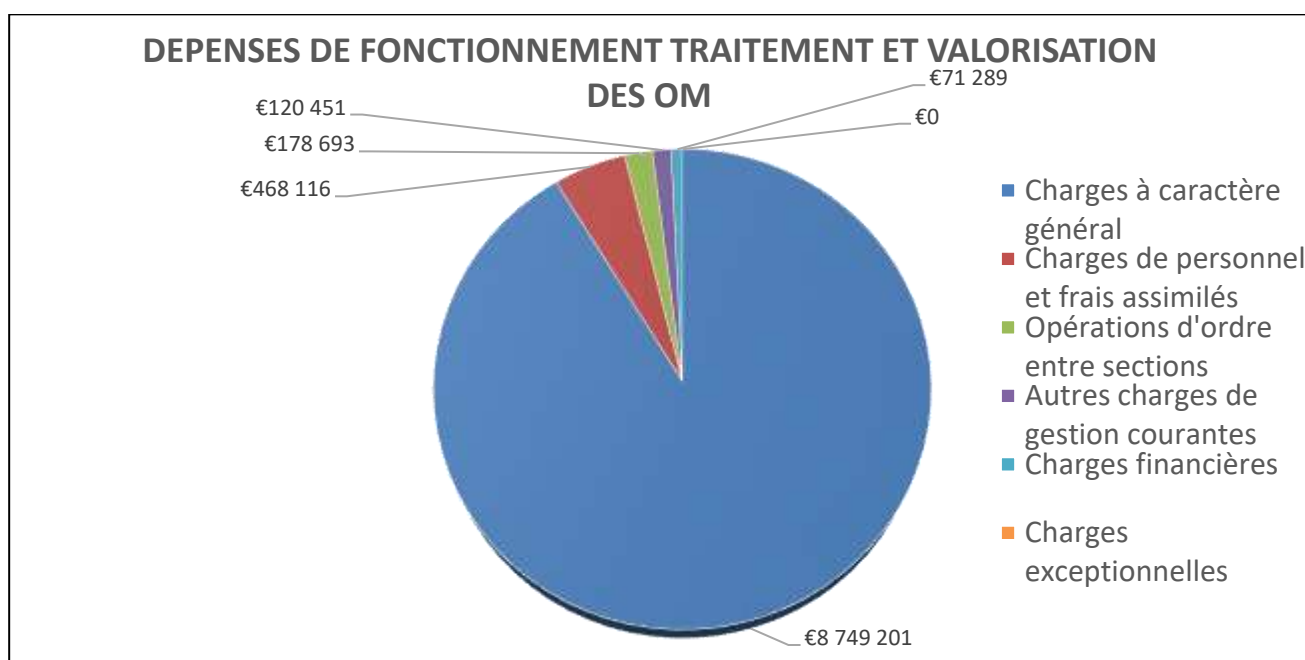
➤ Contributions aux charges fixes de fonctionnement et au remboursement de la dette

En début d'exercice, VALCOR établit pour chaque collectivité une contribution calculée au prorata du tonnage moyen glissant de chaque collectivité produit durant les cinq dernières années.

27.2 Résultats du compte administratif 2023 « Incinération »

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)		
Charges à caractère général	8 749 201 €	91,25%	Résultat de fonctionnement reporté	0 €	0%
Charges de personnel et frais assimilés	468 116 €	4,88%	Atténuation de charges	10 531 €	0,08%
Opérations d'ordre entre sections	178 693 €	1,86%	Produit des services et des ventes	3 973 920 €	30,90%
Autres charges de gestion courantes	120 451 €	1,26%	Dotations et participations	8 506 854 €	66,15%
Charges financières	71 289 €	0,74%	Autres produits de gestion courante	366 827 €	2,85%
Charges exceptionnelles	0 €	0,00%	Produits financiers	2 653 €	0,02%
Total réalisations 2023	9 587 750 €	100,00%		12 860 785 €	100%
SOLDE D'EXECUTION SECTION	3 273 035 €				



❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement (€ HT)		Recettes d'investissement (€ HT)	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Opération patrimoniale	136452	Opération d'ordre entre section	178 693 €
Emprunts et dettes assimilées	924 166 €	Opération patrimoniale	136 452 €
Immobilisations incorporelles	103 515 €	Dotations, fonds divers et réserves	3 506 177 €
Immobilisations corporelles	181 651 €	Subventions d'investissement	0 €
Autres immobilisations financières		Emprunts et dettes assimilées	0 €
Immobilisations en cours	1 651 407 €		
Autres immobilisation financière		Immobilisations incorporelles	
Total Réalisations 2023	2 997 191 €		3 821 322 €
SOLDE D'EXECUTION SECTION	824 130 €		

28. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE DECHETERIES

28.1 Le budget annexe « activité déchèteries » CCA & QC

L'activité « déchèteries » est exercée dans le cadre d'un budget annexe équilibré par les contributions de deux communautés de Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté. Toutes les recettes et les dépenses spécifiques à cette activité sont affectées à ce budget annexe.

28.2 Contributions financières des collectivités adhérentes

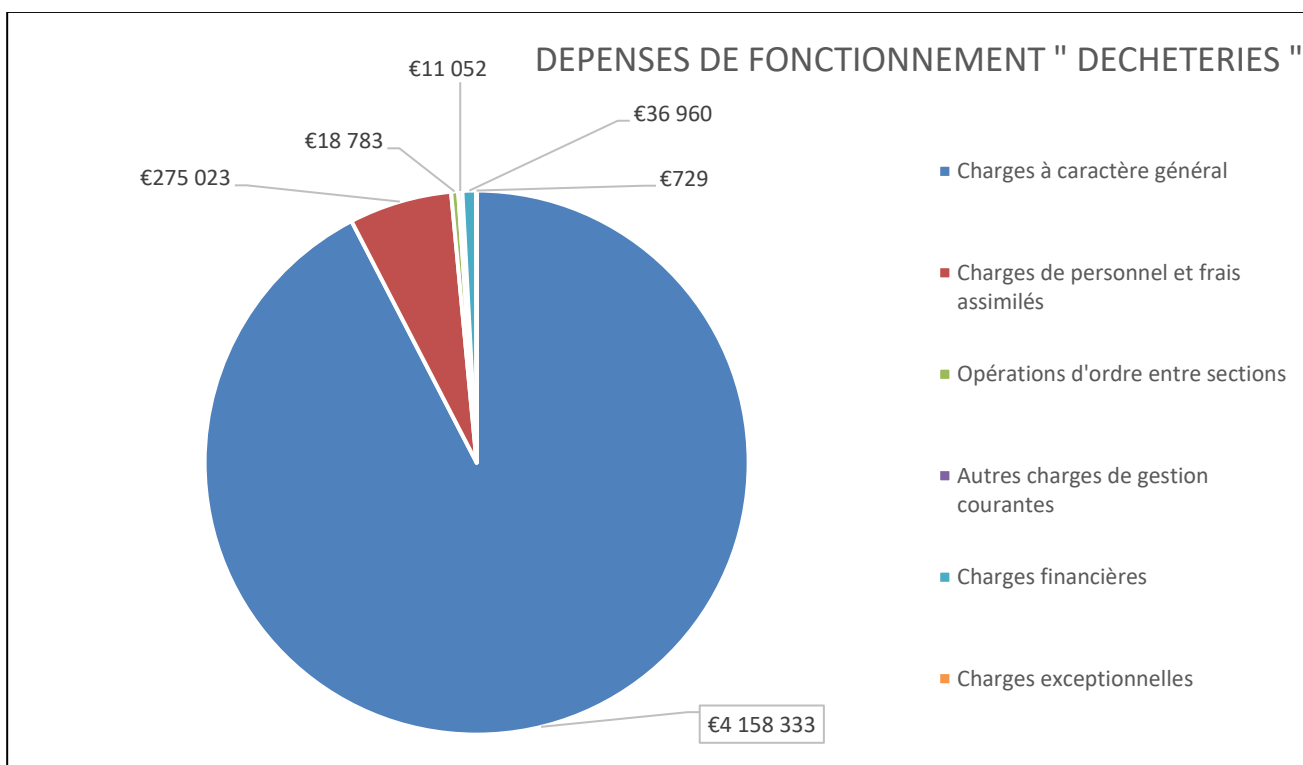
Les contributions au budget « déchèteries » sont décomposées en contributions aux charges de fonctionnement et aux charges d'investissement.

Trois déchèteries sont implantées sur le territoire de CCA et quatre sur le territoire de QC. Les zones d'affluence des populations se chevauchent. Le pacte financier prévoit que les contributions d'équilibre au budget annexe « déchèteries » sont partagées pour moitié entre QC et CCA.

28.3 Résultats du compte administratif 2023 « Déchèteries »

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)		
Charges à caractère général	4 158 333 €	92,35%	Résultat de fonctionnement reporté	0 €	0,00%
Charges de personnel et frais assimilés	275 023 €	6,11%	Atténuation de charges	30 €	0,00%
Opérations d'ordre entre sections	18 783 €	0,42%	Produit des services et des ventes	628 223 €	13,03%
Autres charges de gestion courantes	11 052 €	0,25%	Dotations et participations	4 182 306 €	86,76%
Charges financières	36 960 €	0,82%	Produits de gestion courante	1 846 €	0,04%
Charges exceptionnelles	729 €	0,02%	Produits exceptionnels	7 923 €	0,16%
Total réalisations 2023	4 502 854 €	100,00%		4 820 328 €	100,00%
SOLDE D'EXECUTION SECTION	317 474 €				



❖ **Section d'investissement**

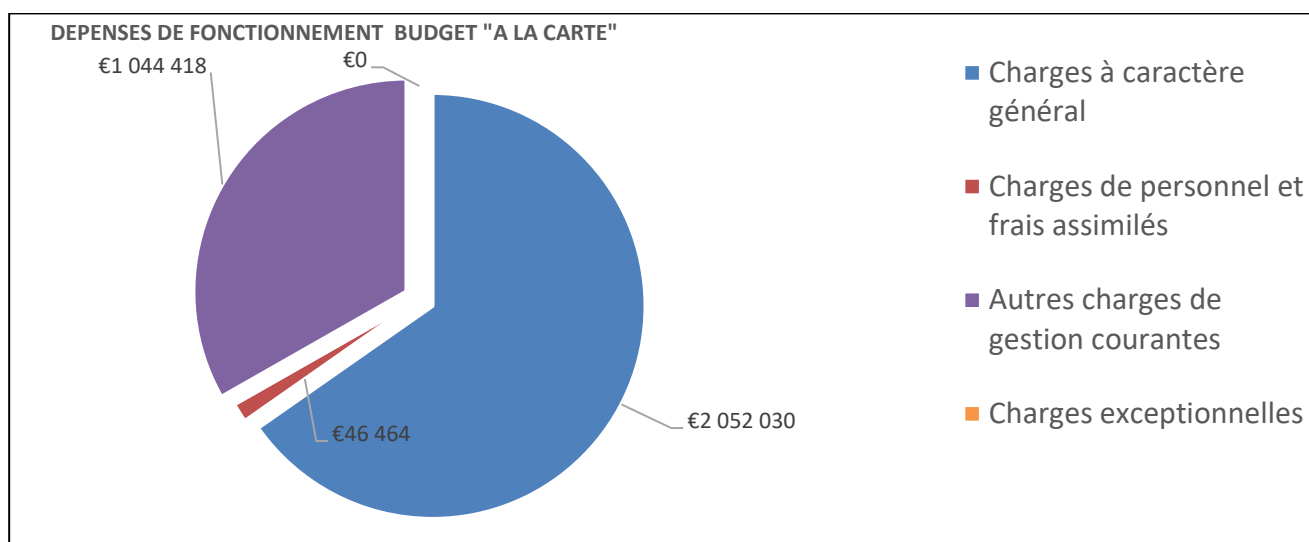
Dépenses d'investissement (€ HT)		Recettes d'investissement (€ HT)	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
Opération patrimoniale		Opération d'ordre entre section	18 783 €
Emprunts et dettes assimilées	200 367 €	Opération patrimoniale	
Immobilisations incorporelles	22 669 €	Dotations, fonds divers et réserves	168 536 €
Immobilisations corporelles	118 683 €	Subventions d'investissement	
Immobilisations en cours	455 278	Emprunts et dettes assimilées	350 000 €
Total Réalisations 2023	796 997 €		537 318 €
SOLDE D'EXECUTION SECTION	-259 679 €		

29. BILAN FINANCIER DE L'ACTIVITE « PRESTATIONS A LA CARTE »

29.1 Résultats du compte administratif 2023 « Prestations à la carte »

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (€HT)			Recettes de fonctionnement (€HT)		
Charges à caractère général	2 052 030 €	45,57%	Résultat de fonctionnement reporté	0 €	0,00%
Charges de personnel et frais assimilés	46 464 €	1,03%	Produit des services et des ventes	1 221 149 €	27,12%
Opérations d'ordre entre sections	0 €	0,00%	Dotations et participations	2 048 641 €	45,50%
Autres charges de gestion courantes	1 044 418 €	23,19%	Autres produits de gestion courante	0,02 €	0,00%
Charges financières	0 €	0,00%	Produits exceptionnels	7 923 €	0,18%
Total réalisations 2023	3 142 912 €	100,00%		3 269 789 €	100,00%
SOLDE D'EXECUTION SECTION	126 878 €				



❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement (€ HT)		Recettes d'investissement (€ HT)	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
Opération patrimoniale	0	Opération d'ordre entre section	0 €
Emprunts et dettes assimilées	0 €	Opération patrimoniale	
Immobilisations incorporelles	3 130 €	Dotations, fonds divers et réserves	48 880 €
Immobilisations corporelles	208 €	Subventions d'investissement	0 €
Immobilisations en cours	€	Emprunts et dettes assimilées	
Total Réalisations 2023	3 338 €		48 880 €
SOLDE D'EXECUTION SECTION	45 542 €		

30. MODALITES DE REALISATION DU SERVICE

VALCOR n'assure aucune activité en régie directe. Toute l'exploitation est assurée par des prestataires de service dans le cadre de contrats d'exploitation et de prestations passés sous la forme de marchés publics.

30.1 Prestataires intervenant pour l'activité « transport et traitement des ordures ménagères »

Pour l'exercice 2023, les principaux prestataires de service et fournisseurs sont :

Principaux Prestataires / Fournisseurs / Entités partenaires 2023			
Fonctionnement	Montant des dépenses € HT	Investissement	Montant des dépenses € HT
ACTALARM	523,50 €	ICSEO	2 165,00 €
APAVE	10 200,00 €	COLAS CENTREOUEST	68 680,07 €
AQUA VIRGO	5 360 €	ELCIMAI	17 690,00 €
SAGE	259,20 €	HELIOS ATLANTIQUE	3 245,45 €
BERGER LEVRAULT EDITIONS	6 176,36 €	SOGAP	26 500,00 €
CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	6 578,52 €	UXELLO	545,00 €
DEKRA INDUSTRIAL	7 212,00 €	ENVEA	69 940,50 €
ECOSITE CROIX IRTELLE	276 093,95 €	AIR TREATMENT SYSTEM	1 189 432,78 €
ENEDIS	2 439,85 €	SAFEGE	58 860,00 €
ENERCOOP	2 396,83 €		
ESAT TY HENT GLAZ	1 702,00 €		
EVINERUDE	7 448,40 €		
SELDON FINANCES	5 669,56 €		
FOTONOWER	6 000,00 €		
GEVAL	5 566 987,13 €		
GUENOLE	2 686,49 €		
GUYOT QUIMPER	62 169,17 €		
LA POSTE	445,44 €		
MAILEVA GED	5 762,00 €		
MAILEVA COURRIER	59,96 €		
MALHERBE BRETAGNE	268 063,42 €		
PARTENIA	19 790,24 €		
SECHE ECO INDUSTRIE	350 207,08 €		
SIDEPAQ	529 650,87 €		
SIRCOB	50 346,48 €		
SOCOR	3 237,30 €		
SUEZ RV OUEST	488 016,14 €		
TRANSPORTS LE GOFF	91 671,45 €		
TOTAL	7 777 153,34 €		1 437 058,80 €

30.2 Prestataires intervenant pour l'activité « déchèteries »

En 2023, les principaux prestataires de service et fournisseurs sont :

Principaux Prestataires / Fournisseurs / Entités partenaires 2023			
Fonctionnement	Montant des dépenses € HT	Investissement	Montant des dépenses € HT
CARRIERES BRETONNES	25 488,24 €	CABINET BOURGOIS	5 000,00 €
ECOSITE CROIX IRTELLE	655 075,05 €	HELIOS ATLANTIQUE	35 413,00 €
GRANDJOUAN	227 752,83 €	SA COLAS CENTRE OUEST	492 945,20 €
GUYOT QUIMPER	833 133,43 €	BELLOQ	3 683,88 €
IMPRIM 29	6 076 €	INOVADIA	10 291,60 €
SEAC H EARL	1 262,28 €	AEC	5 610,74 €
SIEMENS	28 655,04 €	NOVIMETAL	5 601,00 €
STUDIO CHEZ PIERROT	2 870,00 €	SOCOTEC	1003,00 €
SUEZ ORGANIQUE	14 543,26 €		
SUEZ RV OUEST	25 299,40 €		
THEAUD	1 875 354,79 €		
TRIADIS SERVICE	74 650,70 €		
KNAUF INDUSTRIES	3 510,00 €		
BAOBAG	3 824,90 €		
TOTAL	3 777 495,92 €		559 548, 42 €

30.3 Prestataires intervenant pour l'activité « prestations à la carte »

En 2023, les principaux prestataires de service et fournisseurs sont :

Principaux Prestataires / Fournisseurs / Entités partenaires 2023			
Fonctionnement	Montant des dépenses € HT	Investissement	Montant des dépenses € HT
ALG	2 187,57 €	INOVADIA	3 130,00 €
ECOTRI	745 766,64 €	SCP VILLARD KERISIT	207,67 €
GEVAL	577 125,74 €		
GRANDJOUAN	676 328,12 €		
SAUR VALBE	1 247,89 €		
SUEZ RV OUEST	1 800,94 €		
MALHERBE BRETAGNE	147 192,90 €		
TOTAL	2 151 649,8 €		3 337,67 €

31. GESTION DES CONTRATS CITEO

Les trois Communautés de Communes CCDZ, CCHPB et CCCS ont confié à VALCOR le portage du contrat CITEO dans le cadre d'un contrat unique, ainsi que les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective.

Chaque collectivité reste cependant libre de développer les actions qu'elle souhaite sur leur territoire. La totalité des recettes leur est intégralement reversée. Le bilan des flux techniques et financiers 2023 est donné ci-après.

L'écart constaté entre les sommes « perçues » et les sommes « versées » est dû à l'étalement du versement des acomptes et des liquidatifs annuels.

Repreneurs 2023	Objets	Tonnages (t) 2023	Montants (€) 2023	Montant reversé aux Communautés de Communes (€)			Total	
					CCDZ	CCCS		CCHPB
CDL	Journaux magazines 1.11	1035,34	54 769 €	Montant à percevoir en 2023	101 322 €	102 673 €	88 995 €	292 990 €
CELLAOUATE	Papier carton PCM à trier	100,31	---					
GUYOT	Acier Collecte Sélective	123,03	24 396 €					
REGEAL AFFIMET	Aluminium	15,03	8 562 €					
VERALLIA	Verre	3219,56	76 998 €					
REVIPAC	Fibreux 5.02 et 1.05 - ELA 5.03	1183,03	63 111 €					
VALORPLAST	Plastiques	465,26	65 152 €	Montants reversés en 2023				
TOTAL RECETTES MATERIAUX à percevoir pour 2023		6 141,56 t	292 990 €	RECETTES MATERIAUX	78 179 €	85 062 €	71 411 €	234 652 €
CITEO Acomptes Emballages 2023 et solde année n-1		Montants perçus en 2023	778 073 €	CITEO Acomptes et solde	234 242 €	264 982 €	206 250 €	705 473 €
CITEO Papier 2022 et Majoration Performance 2022			104 293 €	CITEO Papier et Maj	37 978 €	26 971 €	39 344 €	104 293 €
TOTAL CITEO perçu en 2023		882 366 €		Sous total (CITEO)	272 220 €	291 952 €	245 594 €	809 766 €
TOTAL recettes MATERIAUX et CITEO (perçues en 2023)		1 184 378 €		TOTAL reversé en 2023	350 399 €	377 014 €	317 005 €	1 044 418 €

32. ADHESION A LA SCIC BOIS ENERGIE

Par délibération du 12 décembre 2012 VALCOR a adhéré à la SCIC Energies Bois Sud Cornouaille, Société Coopérative d'Intérêt Collectif à responsabilité limitée à capital variable, afin de rentrer dans le collège des fournisseurs.

Cette SCIC Energies Bois Sud Cornouaille au capital de 50 000 € vise à regrouper les acteurs liés ou intéressés au développement de la filière bois-énergie en particulier et des autres filières d'énergies renouvelable en général, sur les territoires de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et de Quimperlé Communauté. La prise de participation de VALCOR au capital est de 1 000 €.

33. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

33.1 Principaux travaux pour l'activité « transport et traitement des ordures ménagères »

Les travaux de réparation réalisés sur la fosse de réception des ordures ménagères, suite à l'incendie du 2 juin 2022, ont encore perturbé les conditions d'exploitation durant l'exercice 2023 :

- **Travaux réalisés à l'usine d'incinération (hors Gros Entretien Réparation)**
 - Suite à l'incendie du 01/06/2022 et hors travaux de remise en état qui y sont liés, VALCOR a réalisé les travaux d'étanchéité de fonds de fosse et la réparation des fissures des voiles béton suite au diagnostic réalisé en 2022.
 - Réfection de 400 m² d'enrobés de la plateforme mâchefers et aménagement de 320 m² de voirie en haut de quai.
 - Lancement des travaux de mise en conformité selon les meilleures technologies disponibles pour le traitement des oxydes d'azote, les nouvelles normes de rejets atmosphériques, les analyses de rejets en mercure en continu dans les fumées, le nouveau dispositif d'enregistrement réglementaire NOC / OTNOC avec le remplacement du système d'enregistrement des données.

- **Travaux réalisés sur les centres de transfert**
 - Installation d'une climatisation dans le local agent au centre de transfert de Quimperlé.
 - Réfection de la signalisation horizontale au centre de transfert de Quimperlé.
- **Travaux sur le site du TMB du Lézinadou**
 - Finalisation des travaux de défense incendie.
 - Remplacement de 24 ml de fers en U du BRS.
- **Travaux de réhabilitation de sols pollués**
 - Finalisation des travaux de réhabilitation de sols pollués avec des mâchefers sur la propriété privée à Confort-Meilars.
- **Travaux au siège de VALCOR**
 - Travaux de mise en conformité de l'ANC (Assainissement Non Collectif)

33.2 Activité « déchèteries » 2023

- **Travaux réalisés dans les déchèteries**
 - Démarrage des travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Scaër, lieudit Guerloc'h, le 1^{er} octobre.
 - Réalisation d'une alvéole « gravats » déchèterie de Stang Blanc à Scaër.
 - Aménagement de voirie et installation d'un local « recyclerie » déchèterie d'Elliant.
 - Réalisation d'une alvéole « gravats » déchèterie d'Elliant.
 - Réfection de l'ensemble de la signalisation horizontale et verticale sur les déchèteries de Moëlan sur Mer, Quimperlé, Elliant, Concarneau, Scaër et Locunolé.

Fait marquant : La tempête CIARAN du 1^{er} novembre 2023 a occasionné d'importants dégâts sur la plupart des sites et notamment sur la déchèterie de Concarneau. Plusieurs mois seront nécessaires aux expertises d'assurance et aux travaux de remise en état.

33.3 Etudes et dossiers ICPE 2023

VALCOR a conduit les études suivantes :

- Lancement d'une mission APD et permis de construire pour la rénovation et l'extension des locaux de l'UVED.
- Finalisation de l'étude de défense incendie interne de l'UVED et récupération/ré usage des eaux pluviales avec montage du dossier de demande de subvention à l'agence de l'eau pour octobre 2023.
- Démarrage du dossier ICPE et permis de construire pour la création d'une plateforme de broyage de déchets à Rosporden, lieudit Dioulan.
- Etude de faisabilité sur la parcelle ZP101 à Confort Meilars pour l'extension du verger conservatoire et montage du dossier de demande de subvention au Département pour novembre 2023.

34. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2024-2025

Les conséquences des orientations réglementaires des années passées (Loi AGECE) s'appliquent d'ores et déjà, avec, par exemple, la mise en œuvre de moyens de « collecte » séparée des biodéchets qui est désormais d'application obligatoire. Les « plafonds » de tonnages autorisés dans les CET2 bretons pour l'enfouissement sont désormais connus.

De nouvelles taxes sur les rejets en CO2 sont en discussion au niveau national.

Les investissements de mise en conformité de nos équipements de traitement de déchets sont très engagés et devraient être achevés en 2024.

La fermeture du TMB de Lézinadou en 2026 n'est plus une option. Elle nécessite une réorganisation du schéma de gestion des ordures ménagères de la CCPBS mais ce site classé ICPE offre probablement des opportunités intéressantes pour d'autres activités de valorisation de déchets. Une étude de reconversion du site est en cours conjointement avec la CCPBS.

VALCOR a lancé dès le 1^{er} trimestre 2024 la procédure pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation du nouveau marché d'exploitation de l'UVED qui prendra effet au 1^{er} octobre 2026.

Deux audits techniques sur l'UVED devront être engagés.

- Le premier concerne le vieillissement des superstructures de l'UVED avec un vieillissement de certains ouvrages en béton qui date de 1989.
- Le deuxième doit nous conduire à nous interroger sur les &équipement de valorisation énergétique de l'UVED du fait de la baisse de consommation de VAPEUR par BIOCEVAL et du fait du vieillissement du groupe turbo alternateur et de ses équipements périphériques : WOODWARD, logiciels et équipement informatiques de régulation qui datent de 2025.

VALCOR a lancé un programme de modernisation des locaux de l'UVED dans le but :

- Rénover les façades vitrées et renforcer l'isolation thermique des locaux administratifs.
- Installer les équipements de défense incendie dont le marché sera attribué en juillet 2024.
- Rénover la salle de commande.
- Moderniser les vestiaires qui sont vétustes et non conformes aux nouvelles exigences de la réglementation.
- Création d'un bureau supplémentaire

Un programme d'investissement important est également lancé pour la récupération des eaux pluviales, limiter les consommations d'eau de ville et d'eau de forage et réduire les volumes rejetés au réseau d'assainissement. ce programme doit faire l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau.

La valorisation de la vapeur produite par l'UVED reste un réel sujet de préoccupation puisqu'elle détermine à la fois le niveau de recettes de fonctionnement et la performance énergétique de l'installation qui conditionne le taux de la TGAP applicable.

L'arrêté préfectoral de fermeture de la déchèterie de Stang Blanc à Scaër pour non-conformité réglementaire, s'impose au 1^{er} avril 2024. La mise en service de la nouvelle déchèterie de Guerloc'h est prévue en Août 2024.

Voir également le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2024 présenté avant le vote des budgets primitif et disponible du le site :

[VALCOR - VALorisation CORnouaille https://www.valcor.fr](https://www.valcor.fr)